



## Table des matières

Maladies neurologiques ou dégénératives -----	2
Maladies dégénératives (démences et parkinson) -----	6
Démences (dont maladie d'alzheimer)-----	10
Maladie d'alzheimer-----	14
Autres démences-----	18
Maladie de parkinson -----	22
Maladies neurologiques -----	26
Sclérose en plaque -----	30
Paraplégie-----	34
Myopathie ou myasthénie -----	38
Epilepsie-----	42
Autres affections neurologiques-----	46



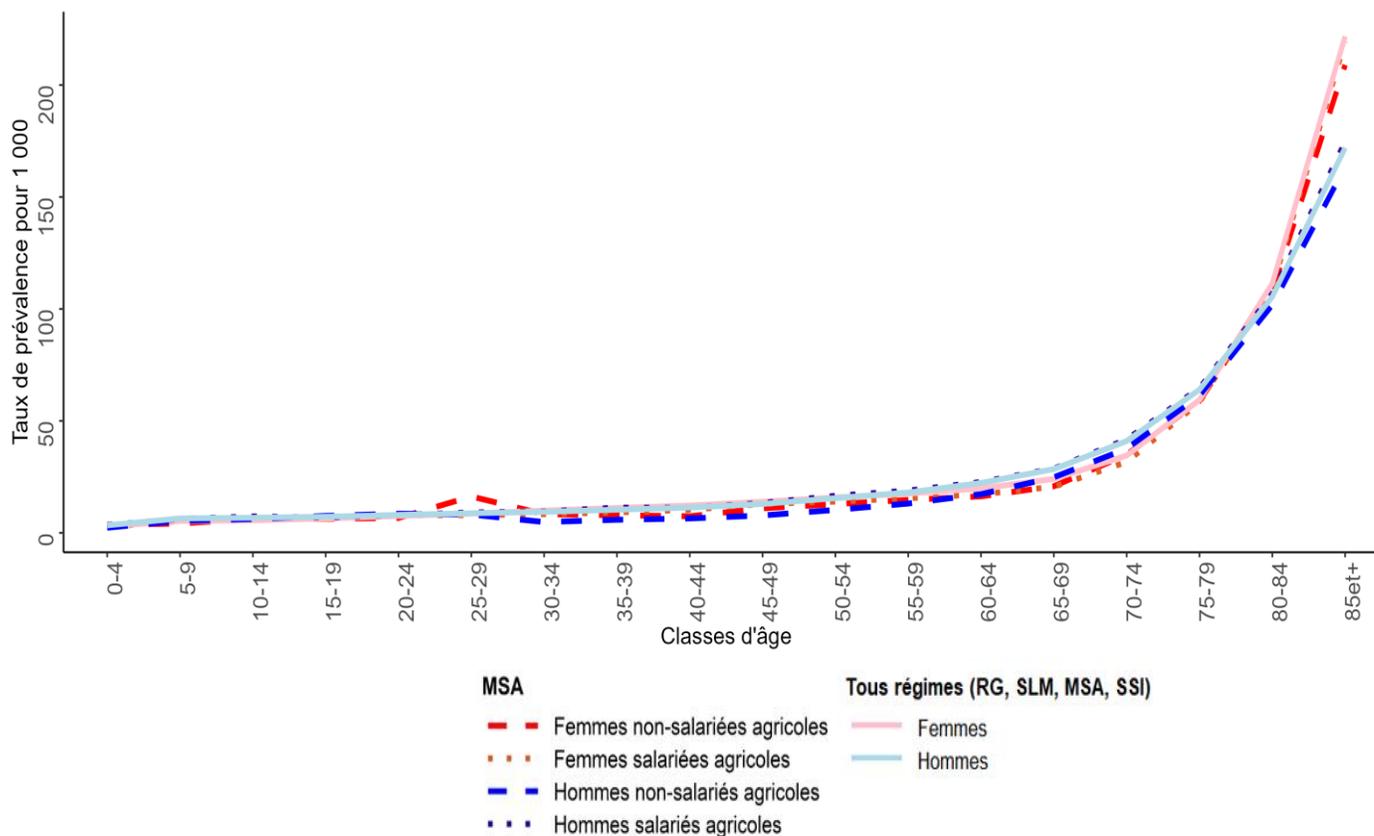
## Maladies neurologiques ou dégénératives

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 117 068
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 3 %
- Taux de prévalence : 39,9 ‰
- Âge moyen : 78 ans – Âge médian : 85 ans
- Répartition hommes/femmes : 41,9 % / 58,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 23 940

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

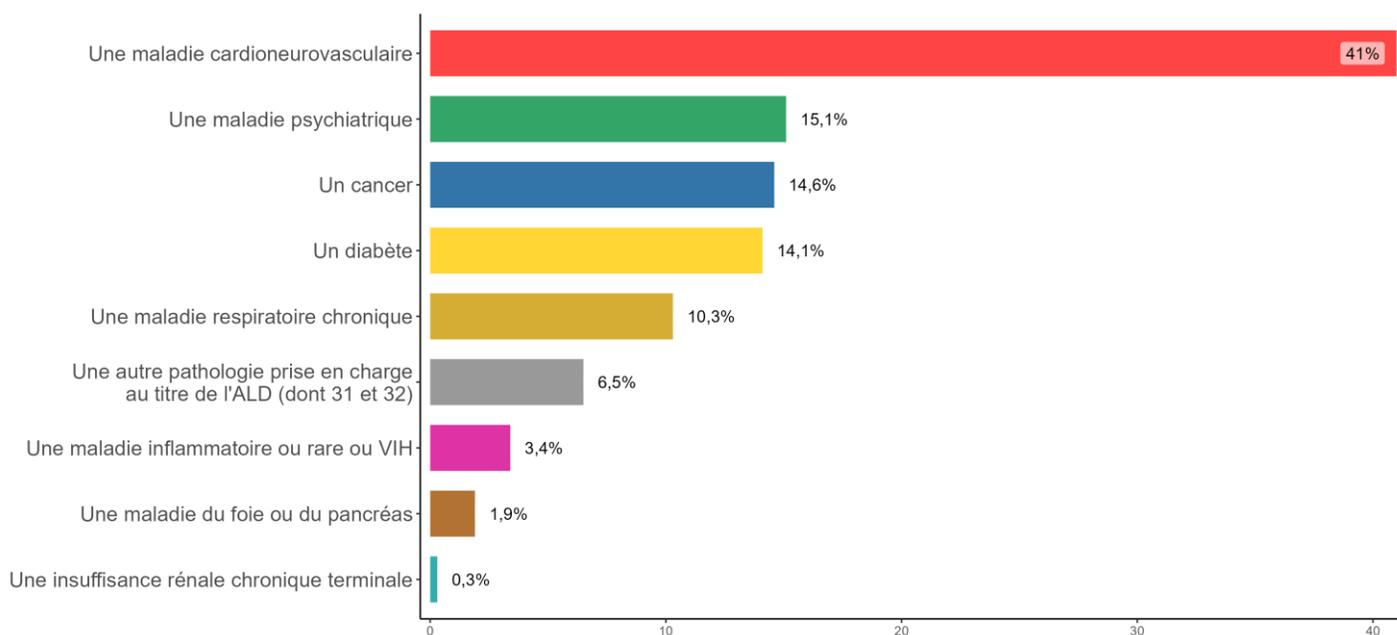


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

66 % des assurés pris en charge pour *Maladies neurologiques ou dégénératives*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

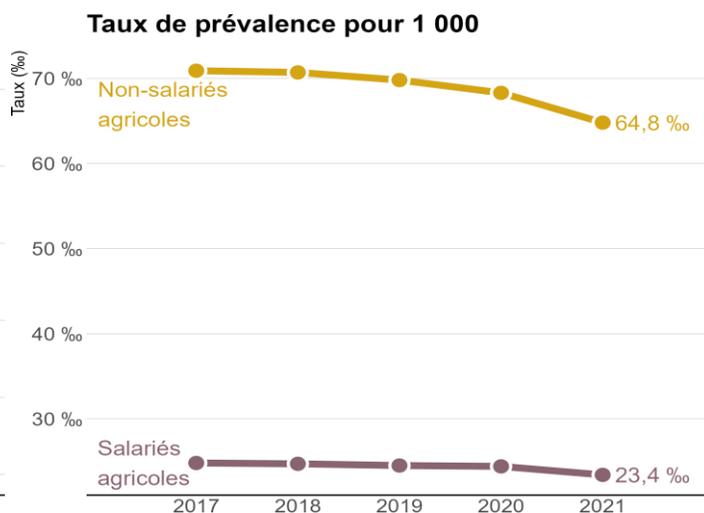
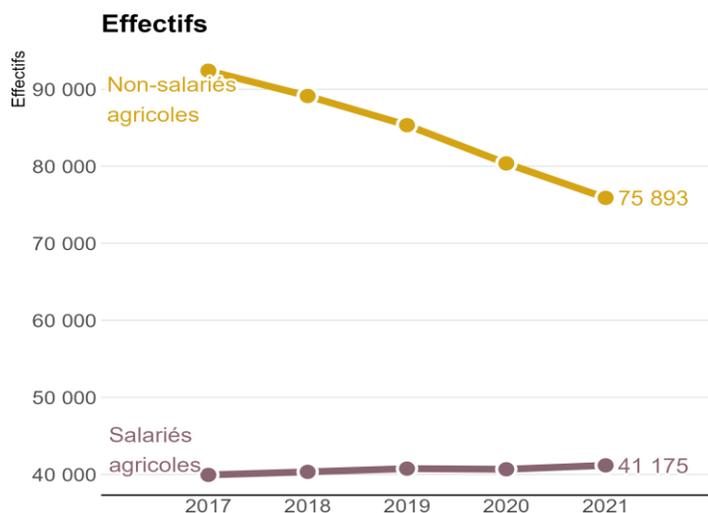
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	75 893	93,3	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	41 175	98,4	***		
				117 068	572 614 108€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



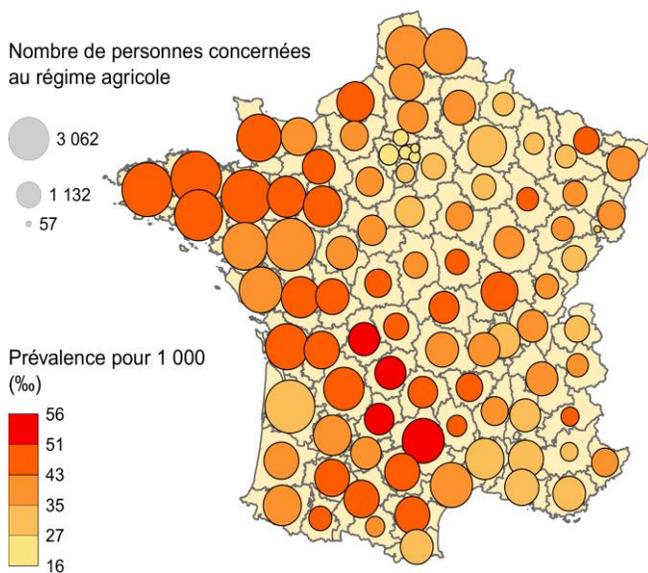
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



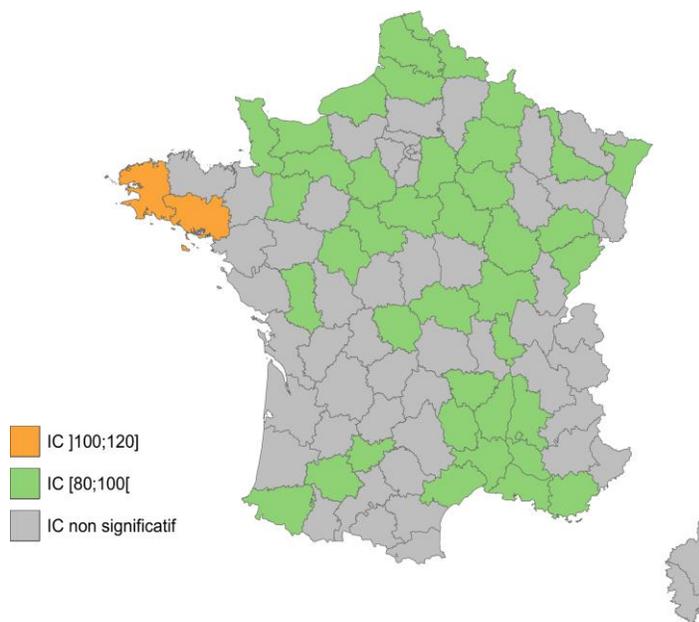
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies neurologiques ou dégénératives (sup\_NeuDeg\_cat) :

*Regroupement des pathologies démences (dont maladie d'Alzheimer), maladie de Parkinson, sclérose en plaque, paraplégie, myopathie ou myasthénie, épilepsie et autres affections neurologiques*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



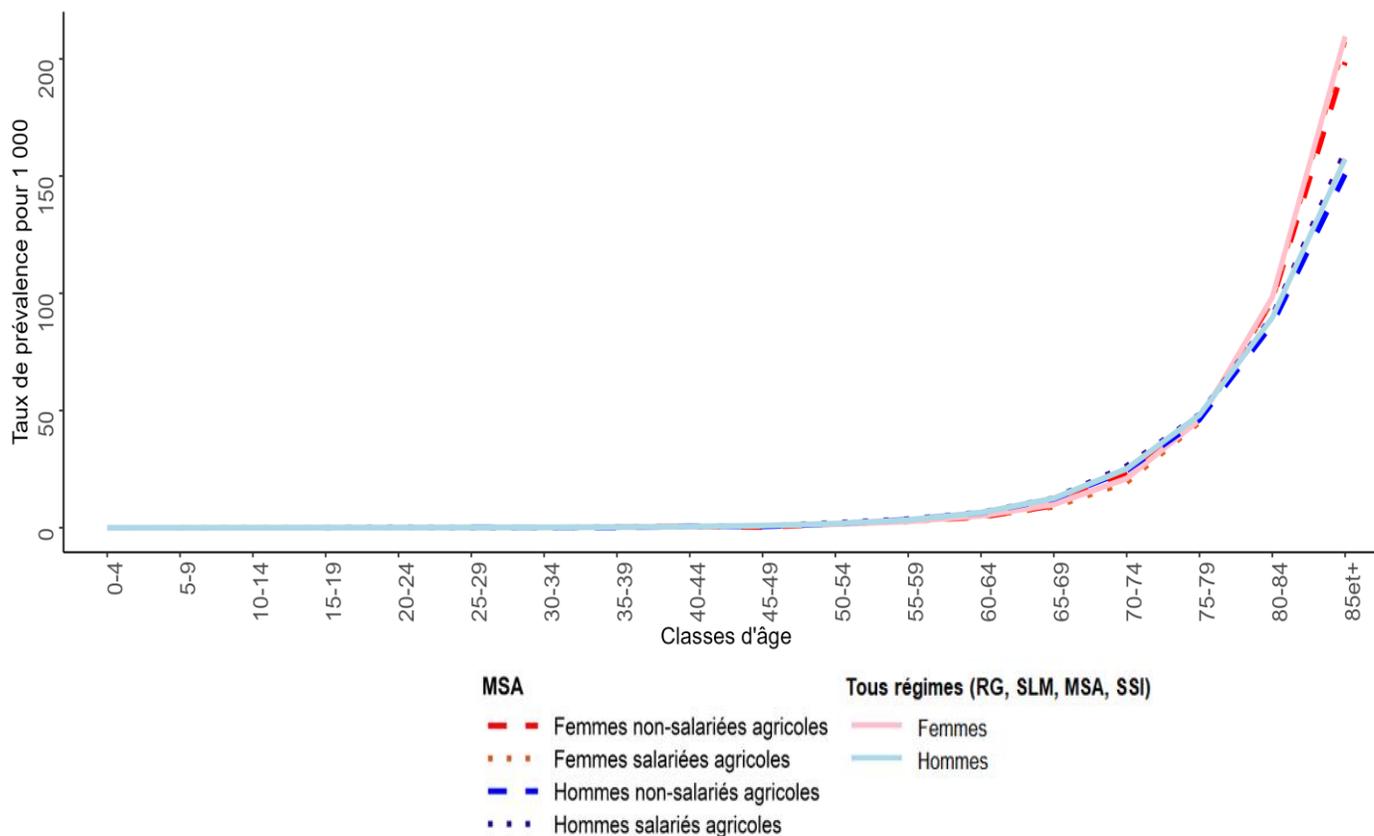
## Maladies dégénératives (démences et parkinson)

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 86 318
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 4,4 %
- Taux de prévalence : 29,4 ‰
- Âge moyen : 85,7 ans – Âge médian : 87 ans
- Répartition hommes/femmes : 36,5 % / 63,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 19 952

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

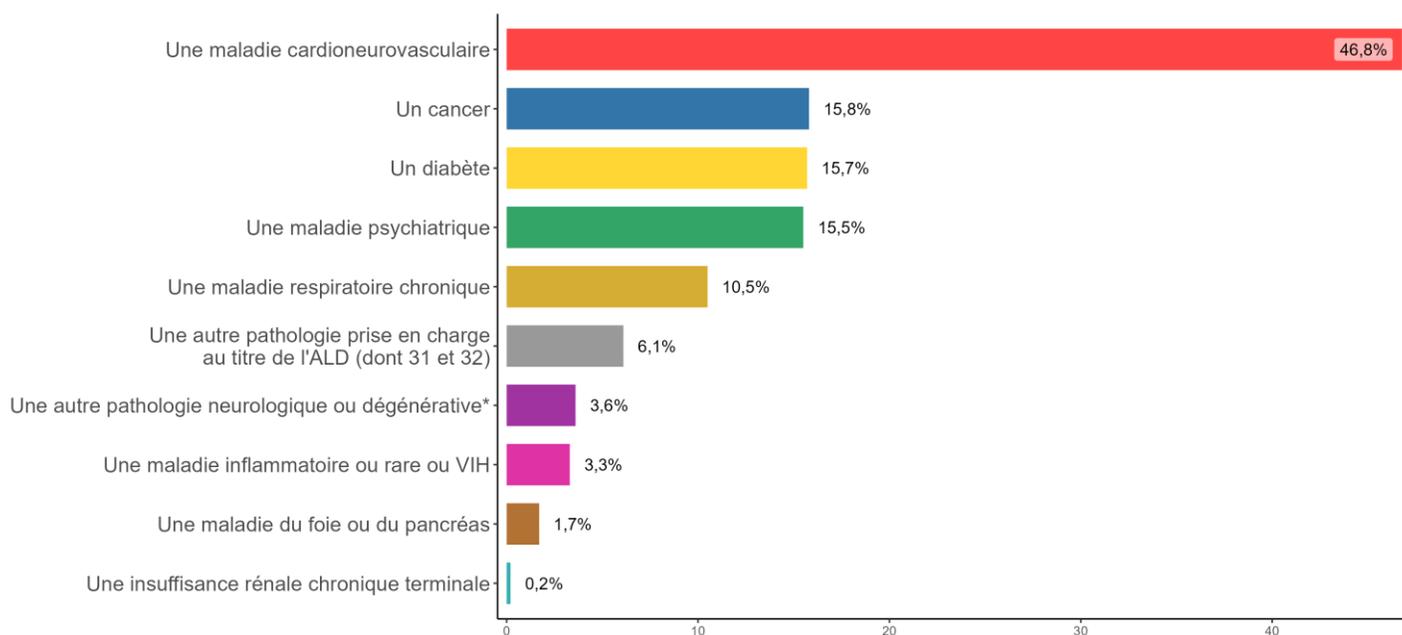


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

71,2 % des assurés pris en charge pour *Maladies dégénératives (démences et Parkinson)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 2,5 % Epilepsie ; 0,8 % Autres affections neurologiques ; 0,3 % Paraplégie ; 0,1 % Sclérose en plaque ; 0,1 % Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	63 779	96,0	***
Salariés	22 539	99,9	Non significatif

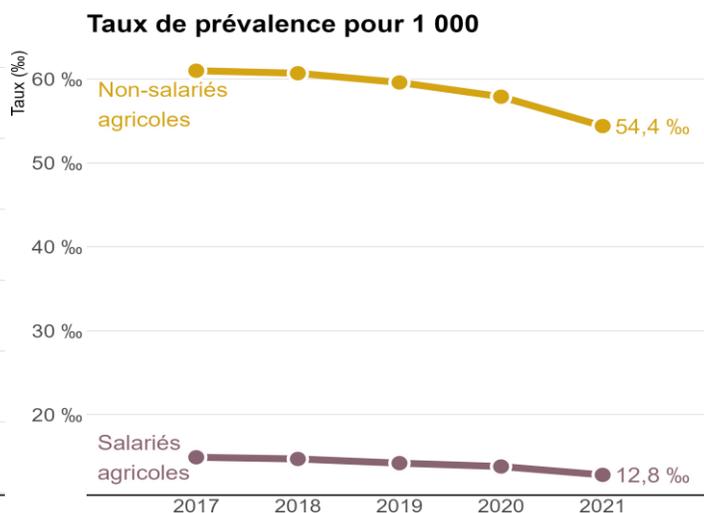
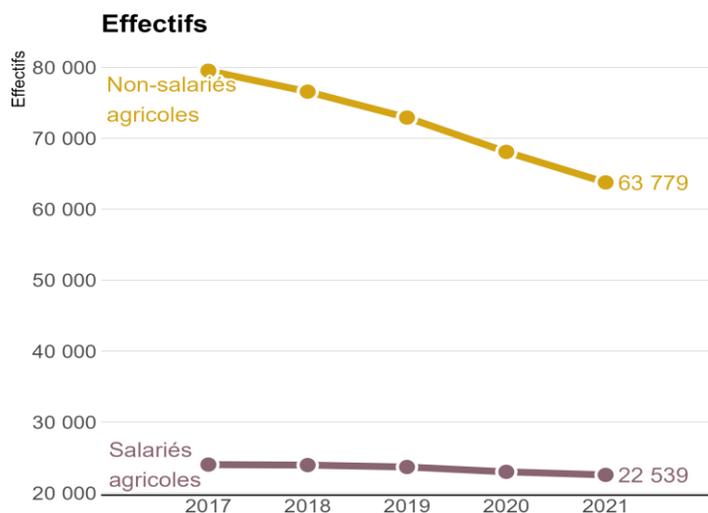
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
86 318	375 216 491€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



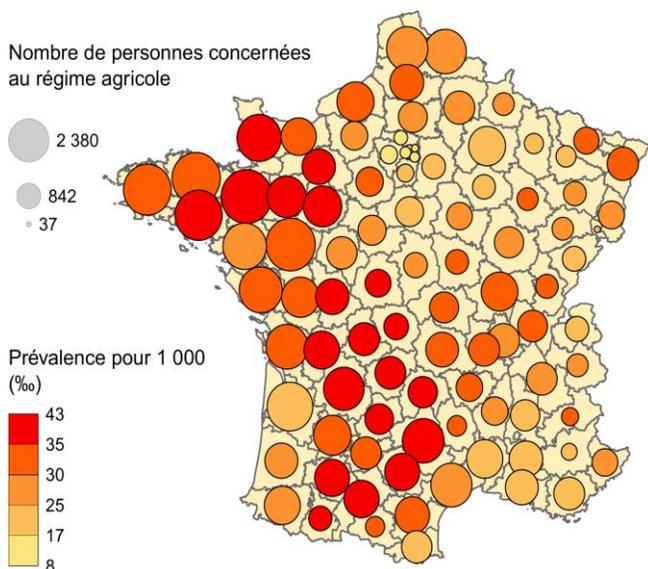
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



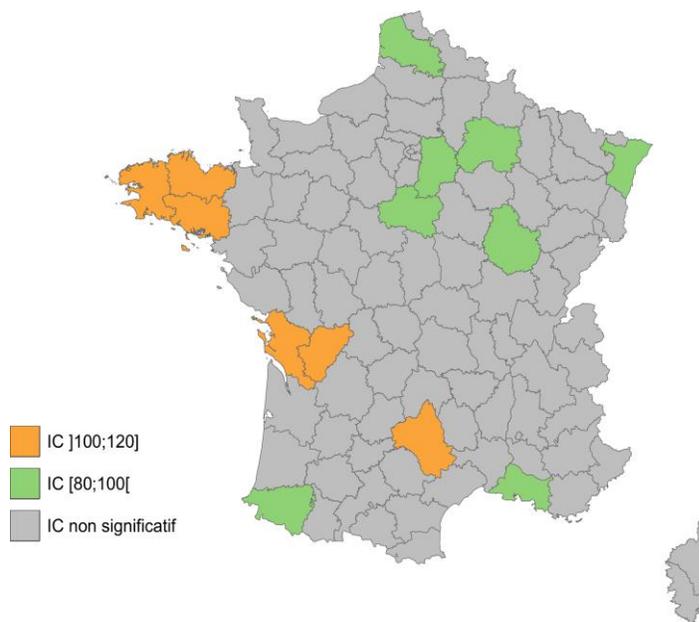
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies dégénératives (démences et parkinson) (sup\_NDemPar\_cat) :

*Regroupement des pathologies démences (dont maladie d'Alzheimer) et maladie de Parkinson*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



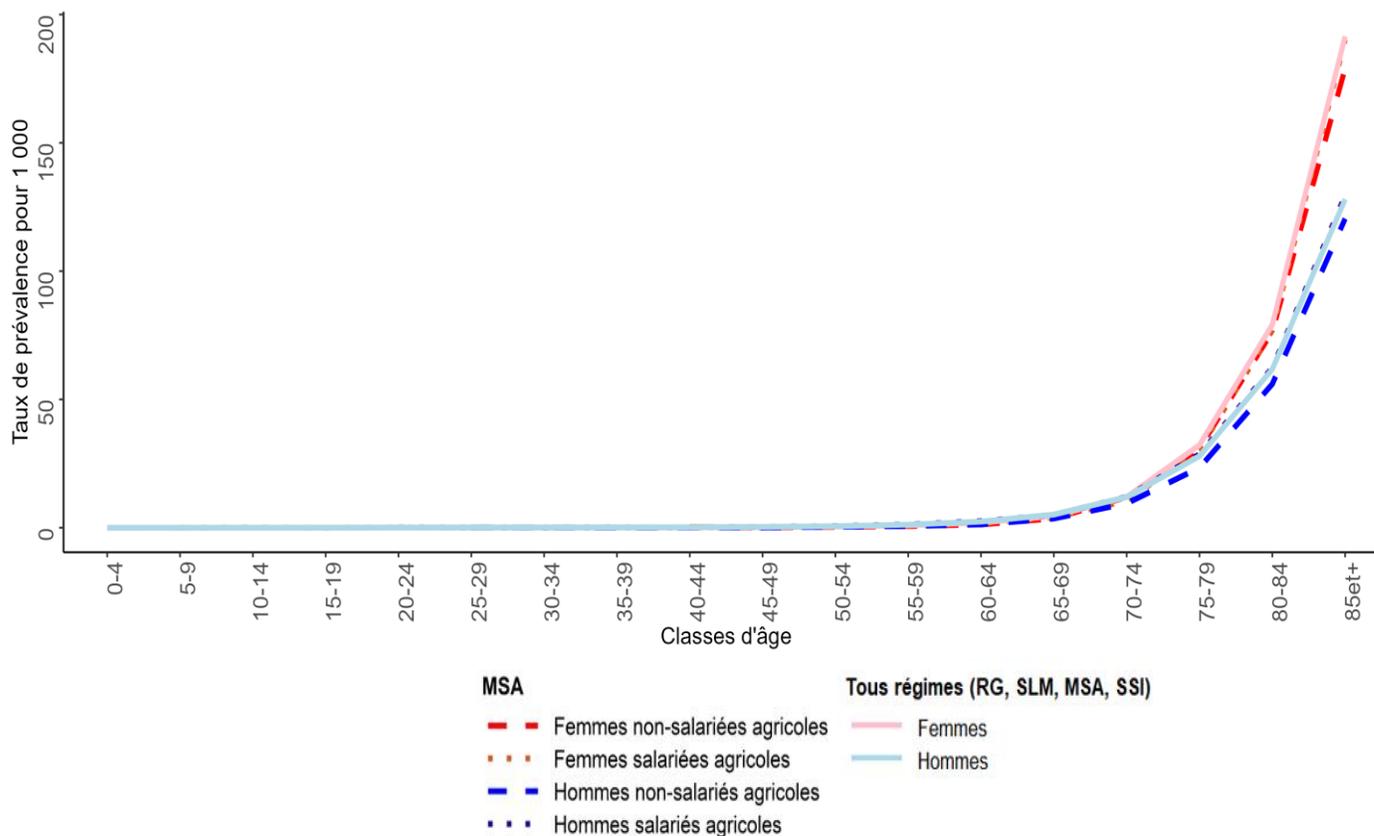
## Démences (dont maladie d'alzheimer)

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 67 267
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 5,2 %
- Taux de prévalence : 22,9 ‰
- Âge moyen : 87,5 ans – Âge médian : 89 ans
- Répartition hommes/femmes : 31,2 % / 68,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 17 724

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

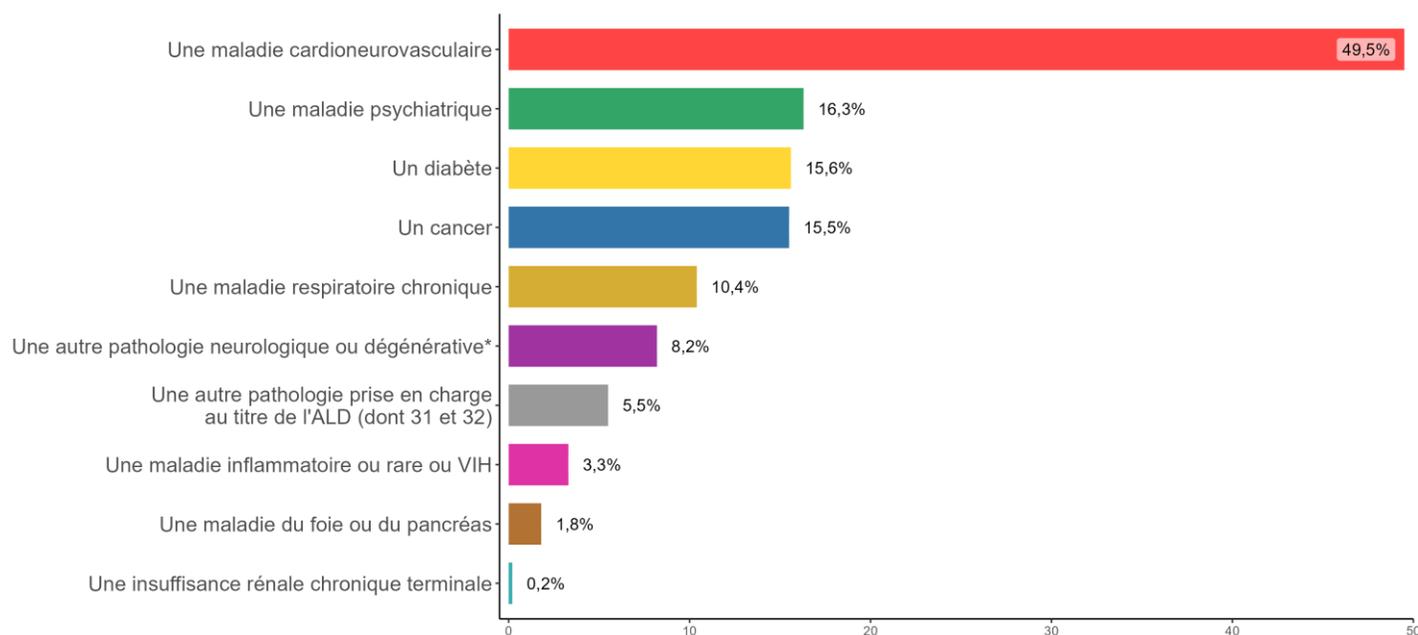


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

73,3 % des assurés pris en charge pour *Démences (dont maladie d'Alzheimer)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 4,7 % Maladie de Parkinson ; 2,8 % Epilepsie ; 0,6 % Autres affections neurologiques ; 0,2 % Paraplégie ; 0,1 % Sclérose en plaque ; 0,1 % Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

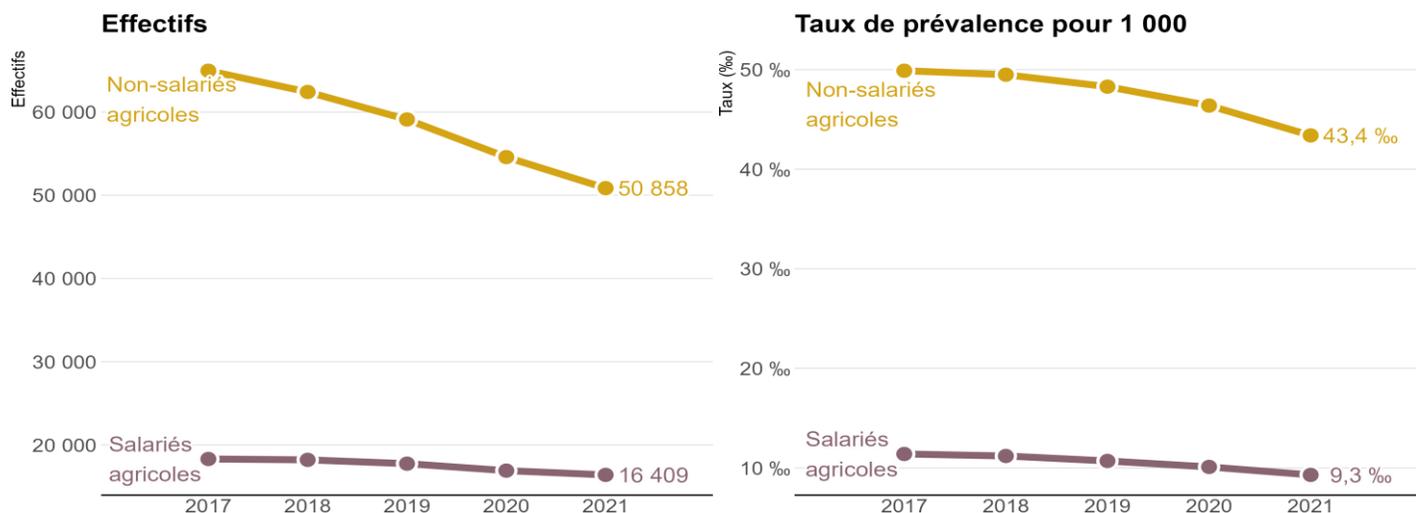
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	50 858	93,1	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	16 409	99,0	Non significatif		
				67 267	266 672 709€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



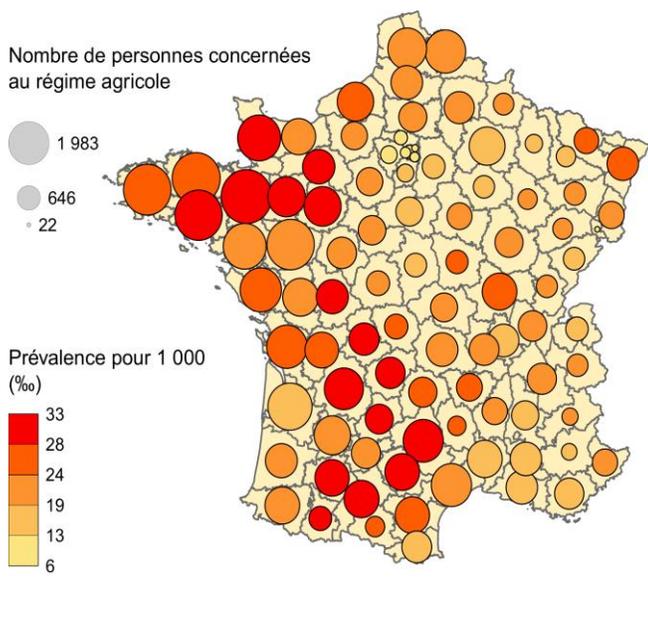
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



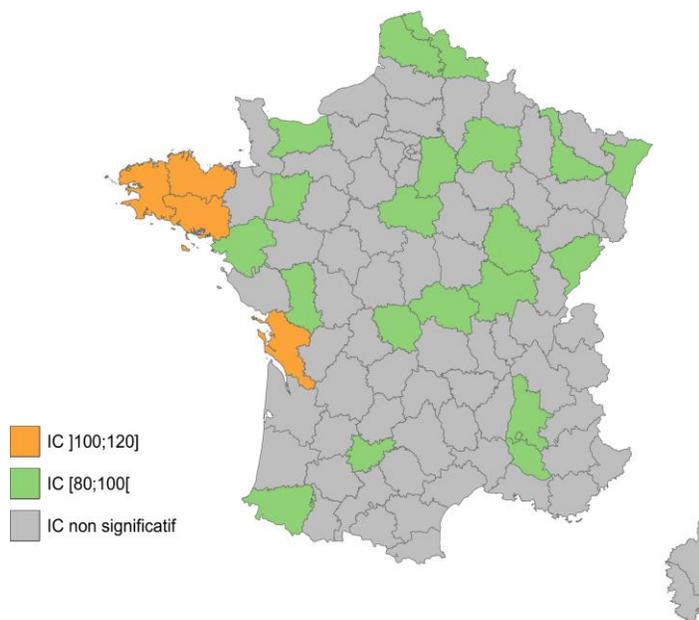
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Démences (dont maladie d'alzheimer) (top\_NDemenc\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de démences, et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n-1 (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées pour maladie d'Alzheimer ou autres démences au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une démence comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées pour maladie d'Alzheimer ou autres démences au cours des années n à n-4 (DP ou DA du RIM-P) (à l'exclusion de la démence en lien avec l'infection par le VIH et la maladie de Parkinson)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



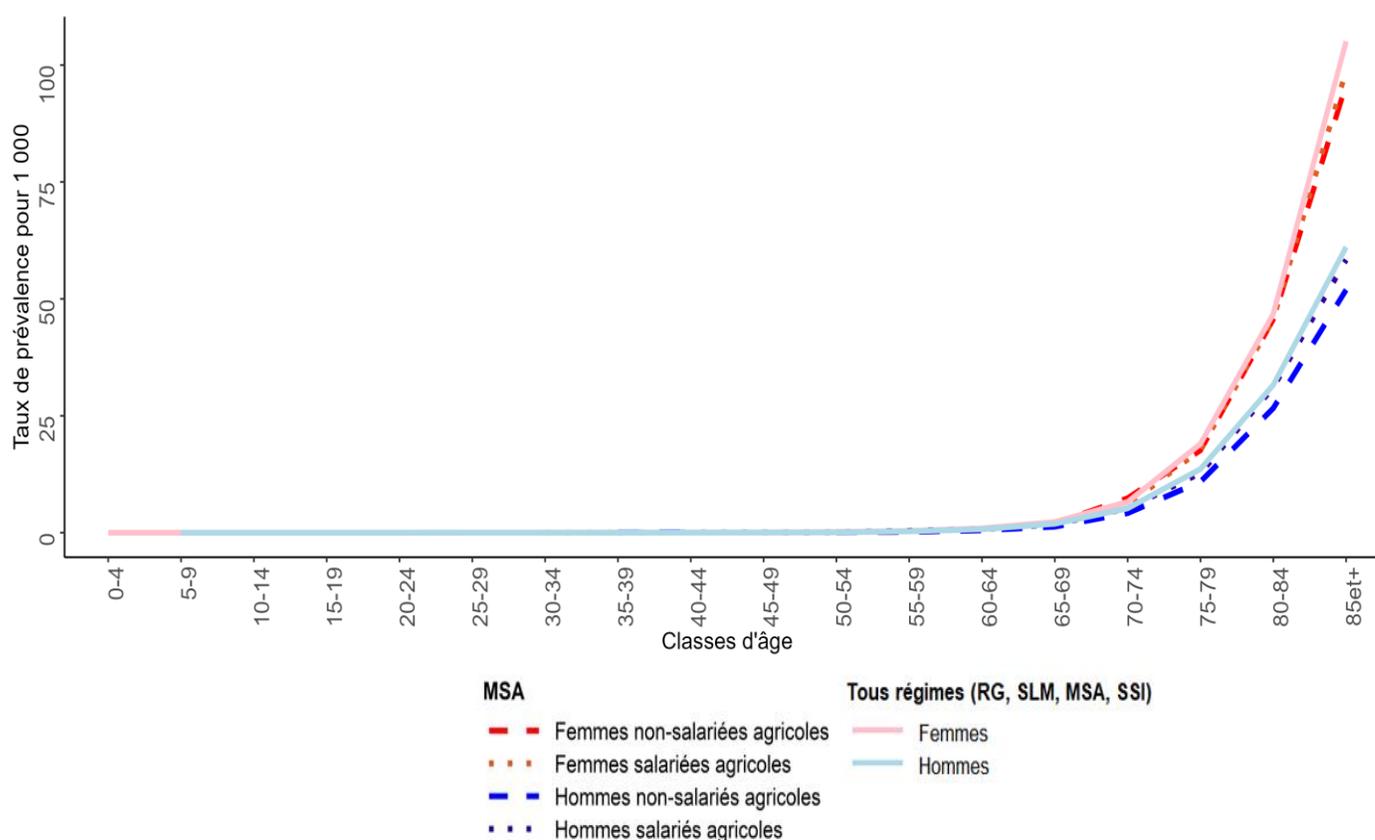
## Maladie d'alzheimer

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 34 411
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 9,5 %
- Taux de prévalence : 11,7 ‰
- Âge moyen : 87,5 ans – Âge médian : 88 ans
- Répartition hommes/femmes : 26,9 % / 73,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 7 526

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



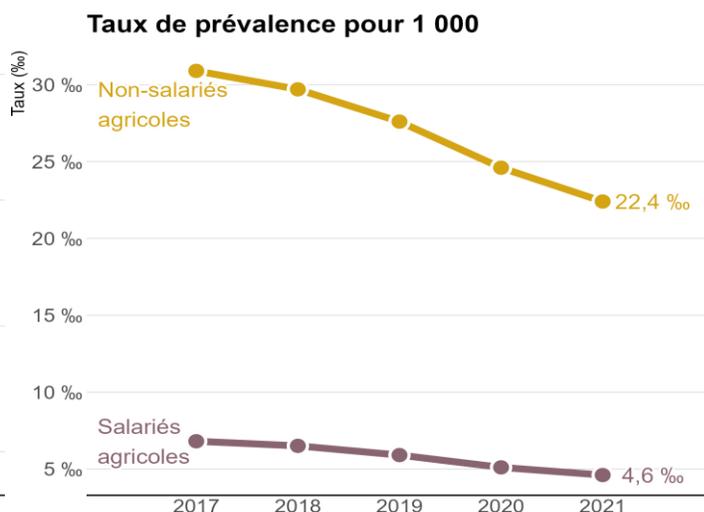
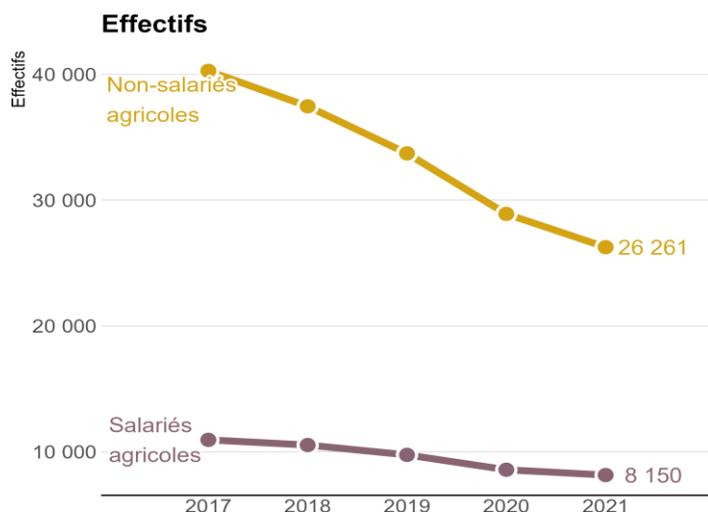
## Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	26 261	90,2	***
Salariés	8 150	94,9	***

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

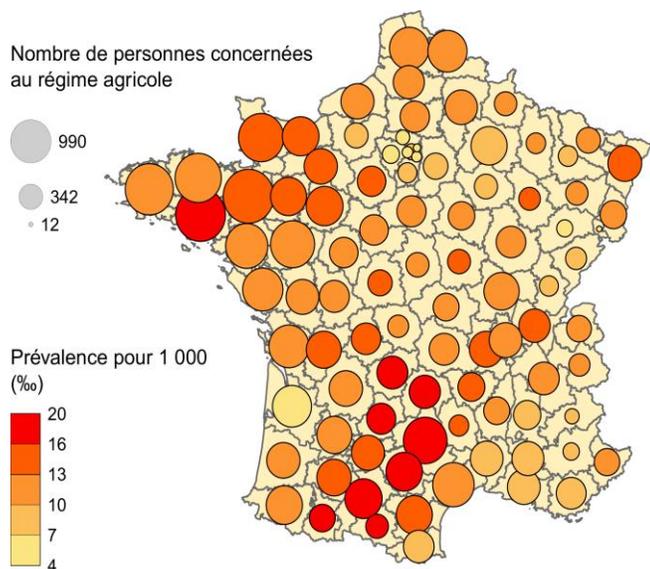


Source: SNDS

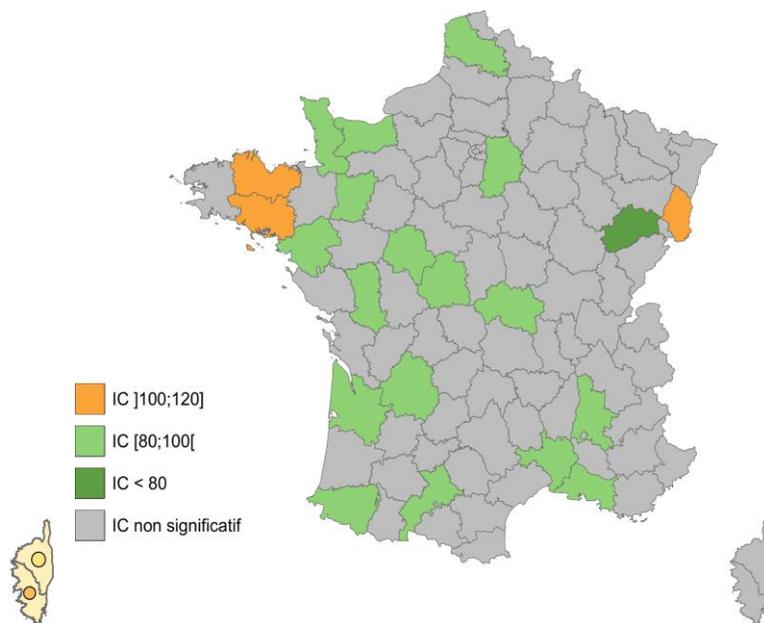


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladie d'alzheimer (sup\_NDemAlz\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de maladie d'Alzheimer, et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de médicaments de la maladie d'Alzheimer au cours de l'année n-1 (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées pour maladie d'Alzheimer au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une maladie d'Alzheimer comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées pour maladie d'Alzheimer au cours des années n à n-4 (DP ou DA du RIM-P)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



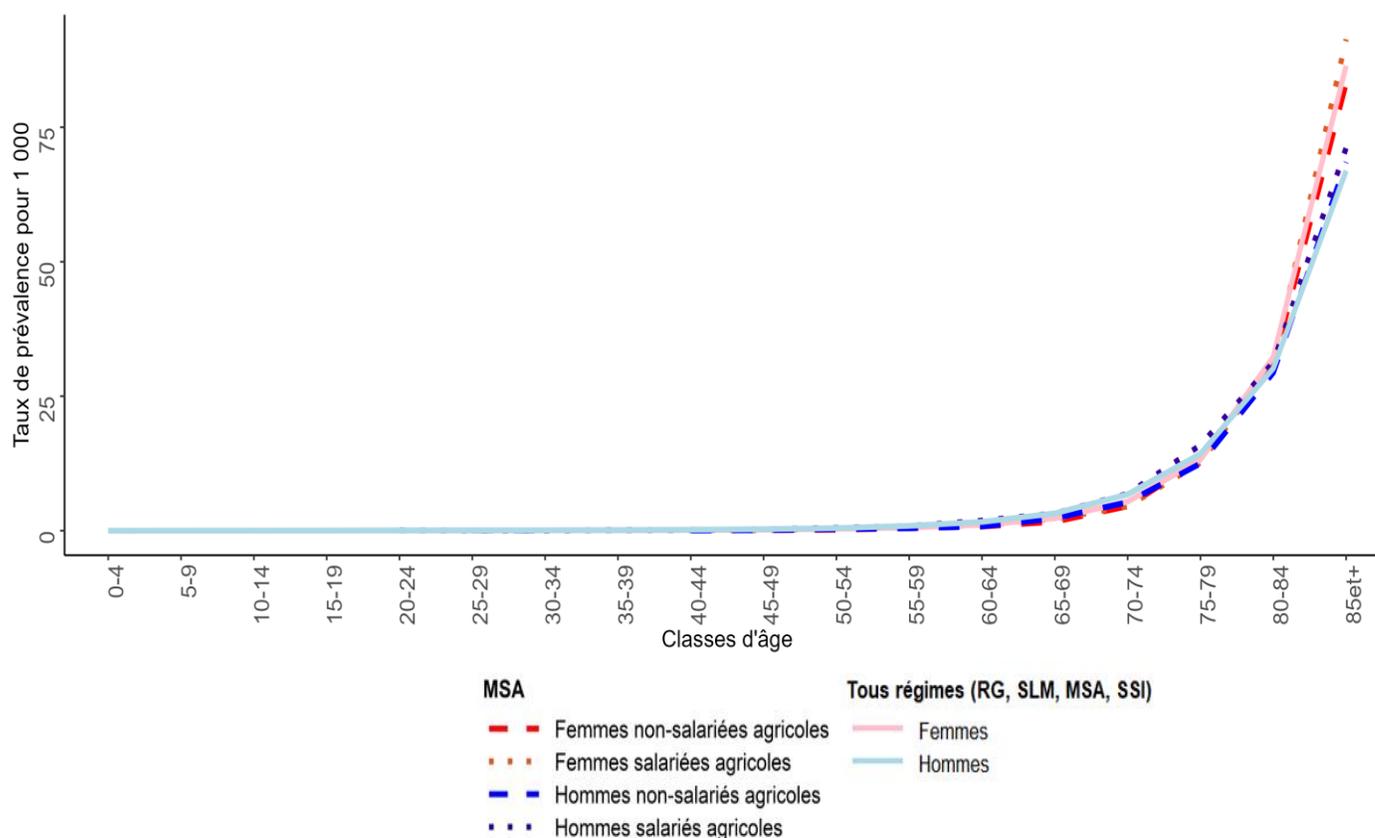
## Autres démences

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 32 856
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 0,6 %
- Taux de prévalence : 11,2 ‰
- Âge moyen : 87,6 ans – Âge médian : 89 ans
- Répartition hommes/femmes : 35,8 % / 64,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 12 227

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



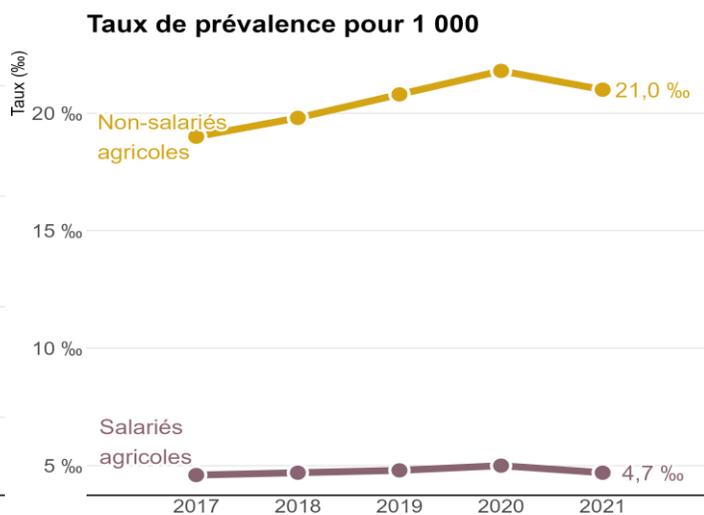
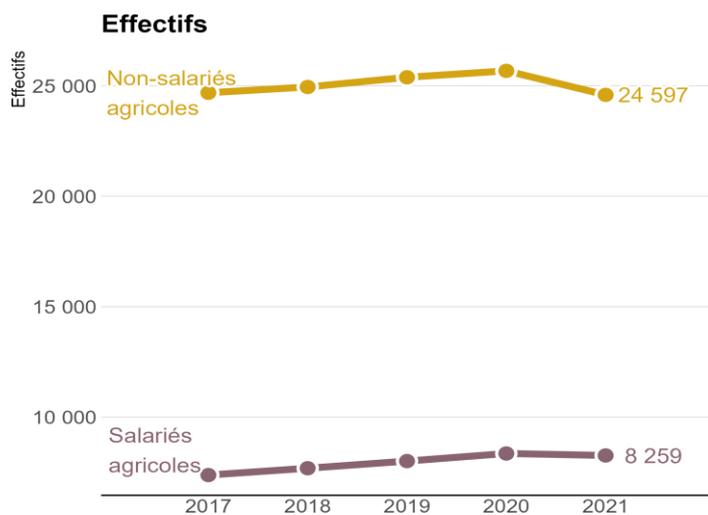
## Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	24 597	96,4	***
Salariés	8 259	103,5	***

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

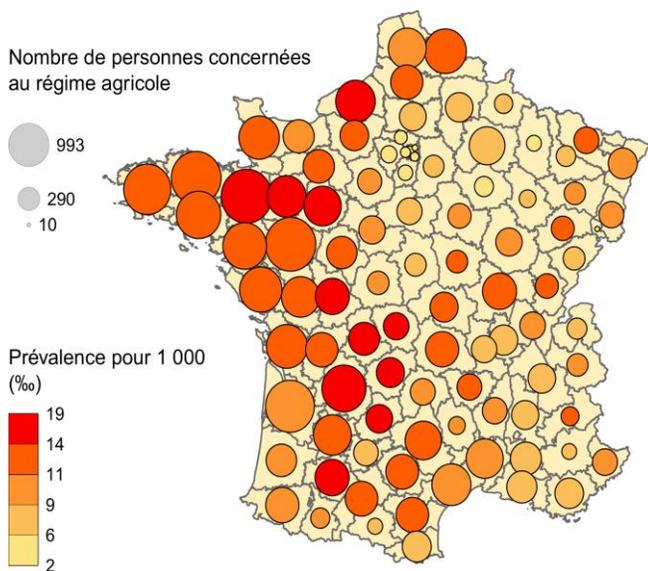


Source: SNDS

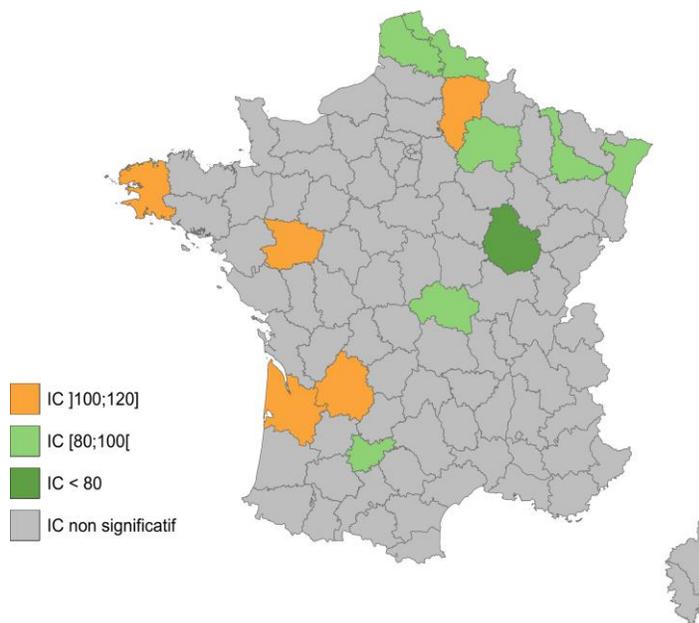


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres démences (sup\_NDemAut\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de démences, et/ou personnes hospitalisées pour démences (hormis la maladie d'Alzheimer) au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une démence comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA) du PMSI-MCO), et/ou personnes hospitalisées pour démences (hormis la maladie d'Alzheimer) au cours des années n à n-4 (DP du RIM-P) (à l'exclusion de la démence en lien avec l'infection par le VIH et la maladie de Parkinson)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

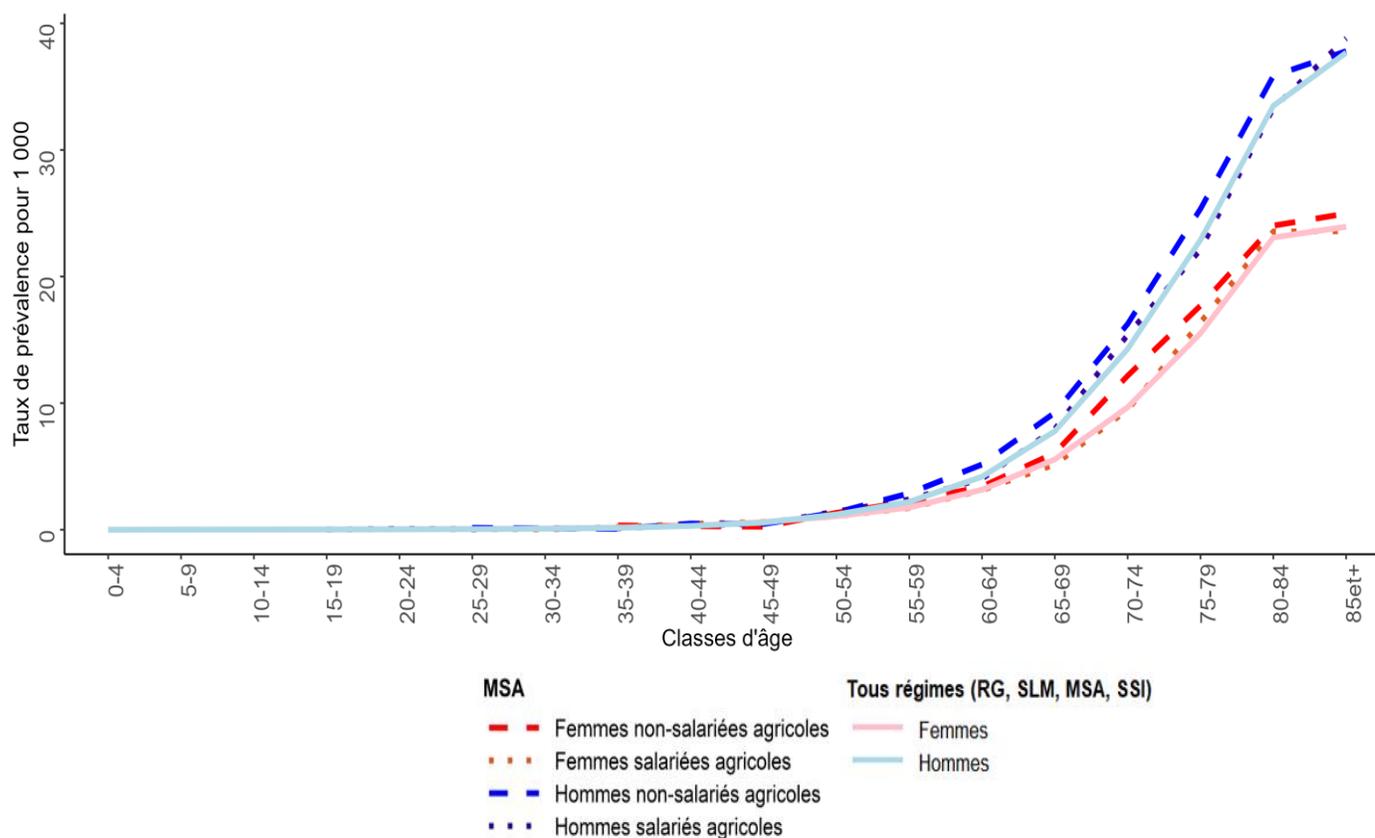


## Maladie de parkinson Au régime agricole en 2021

### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 22 216
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 3,5 %
- Taux de prévalence : 7,6 ‰
- Âge moyen : 80,3 ans – Âge médian : 82 ans
- Répartition hommes/femmes : 54,1 % / 45,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 3 529

### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

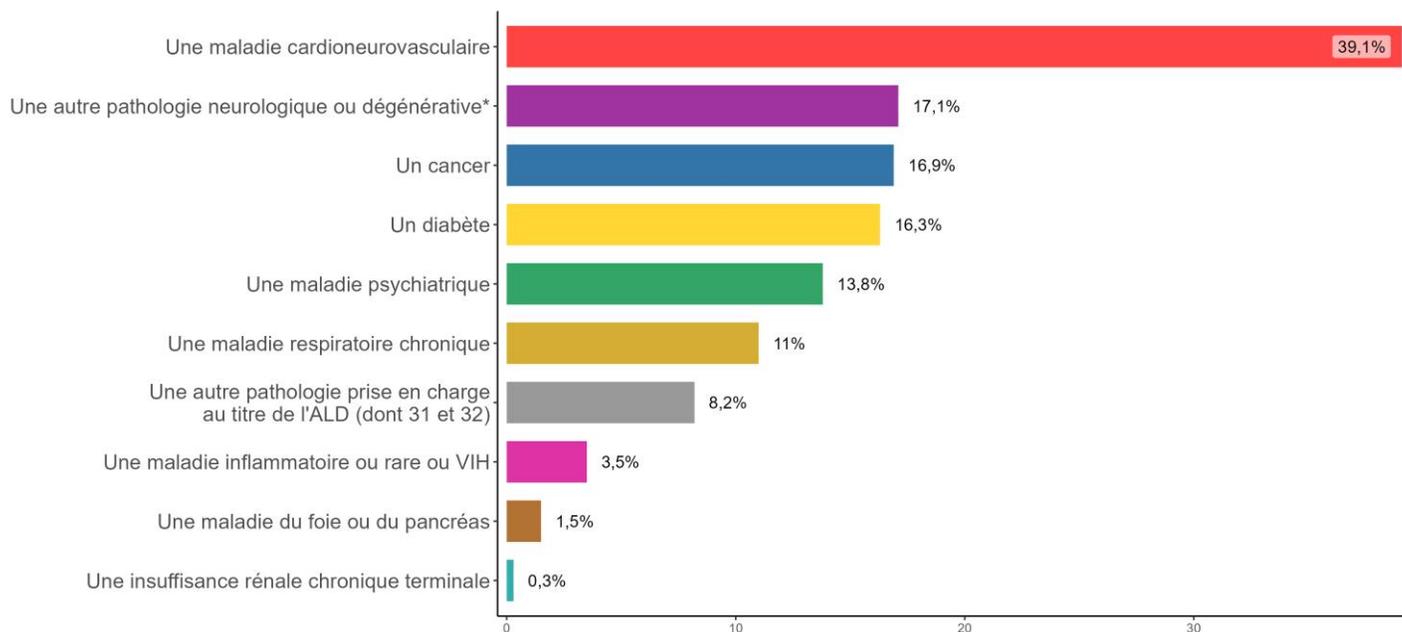


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

72,4 % des assurés pris en charge pour *Maladie de Parkinson*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 14,2 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 1,8 % Epilepsie ; 1,2 % Autres affections neurologiques ; 0,4 % Paraplégie ; 0,2 % Sclérose en plaque ; 0,1 % Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	15 264	107,1	***
Salariés	6 952	101,1	Non significatif

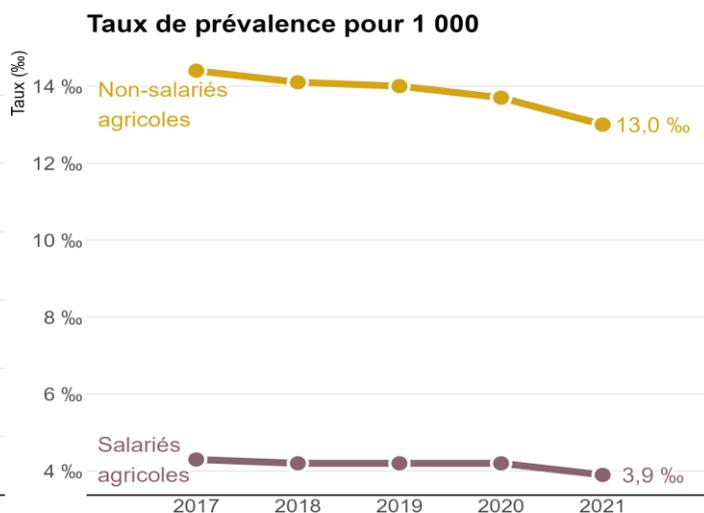
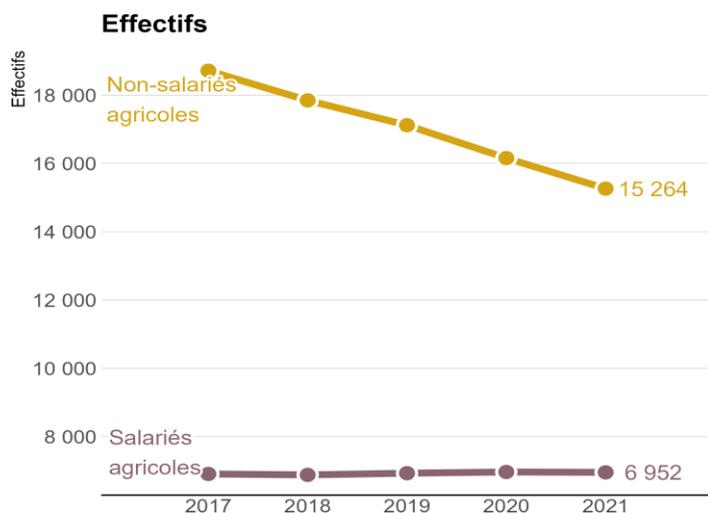
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
22 216	108 543 782€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



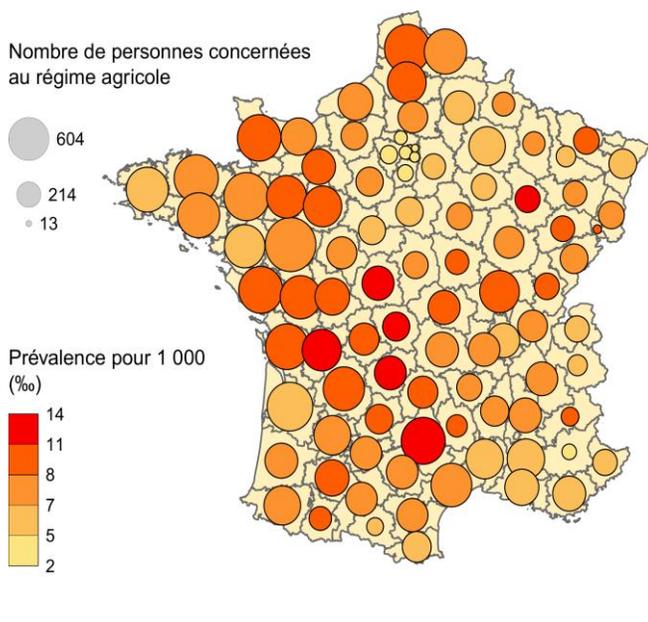
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



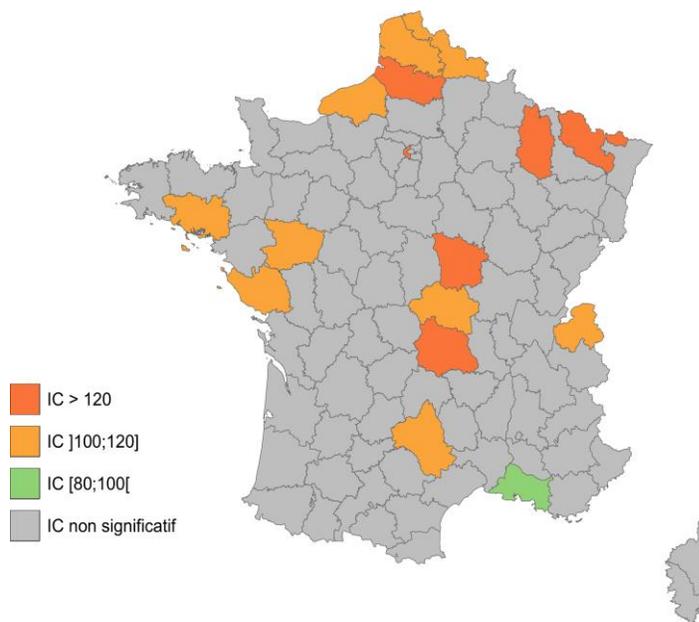
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladie de parkinson (top\_NParkin\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec code CIM-10 de maladie de Parkinson, et/ou personnes ayant reçu au moins trois délivrances d'un médicament spécifique au cours de l'année n (à différentes dates), et/ou personnes hospitalisées MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) ou RIM-P (DP ou diagnostic associé (DA)) pour maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson au cours des années n à n-4 (DP ou DR), et/ou personnes hospitalisées MCO au cours de l'année n pour tout autre motif avec une maladie de Parkinson ou démence de la maladie de Parkinson comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou DA)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



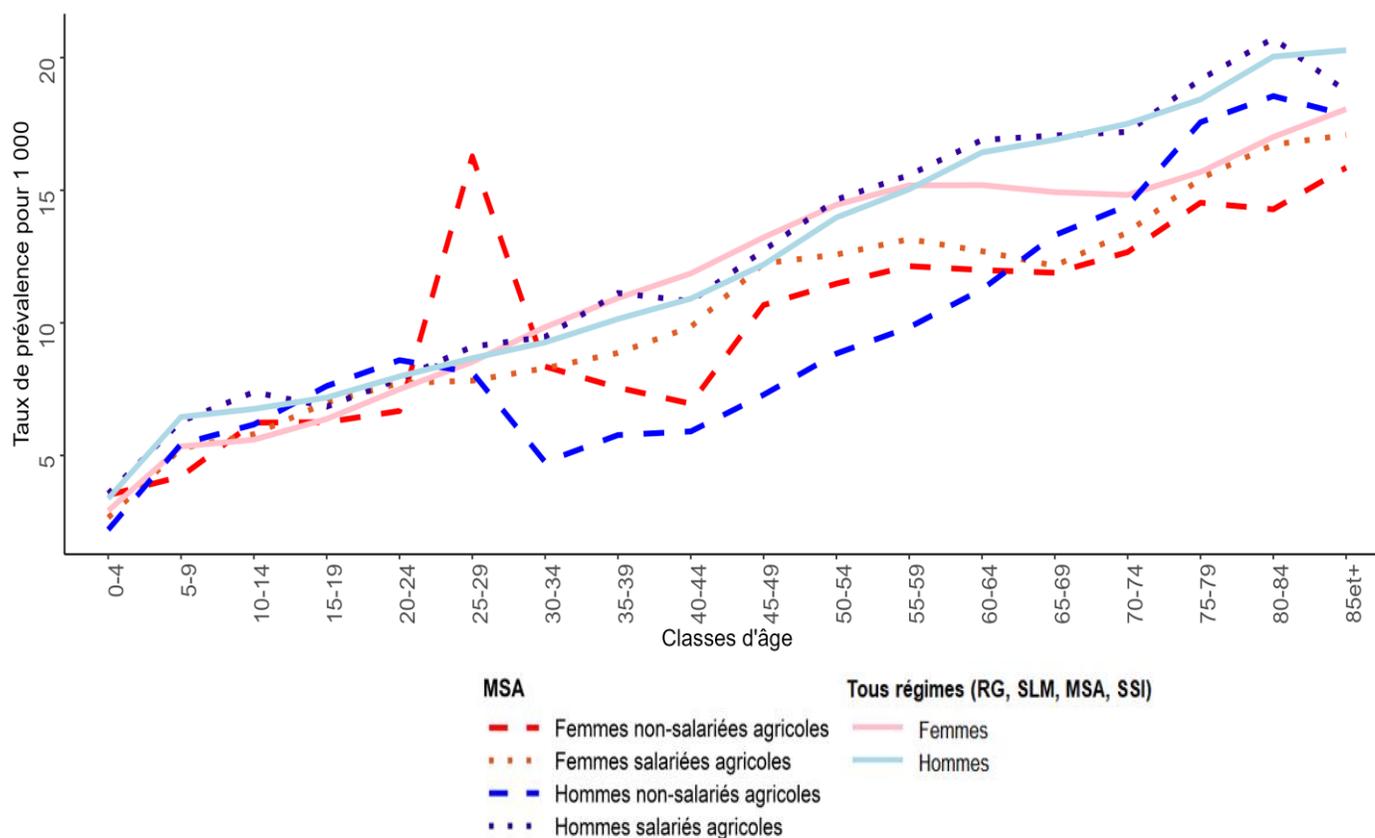
## Maladies neurologiques

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 33 872
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 0,8 %
- Taux de prévalence : 11,5 ‰
- Âge moyen : 58,7 ans – Âge médian : 62 ans
- Répartition hommes/femmes : 56 % / 44 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 5 061

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

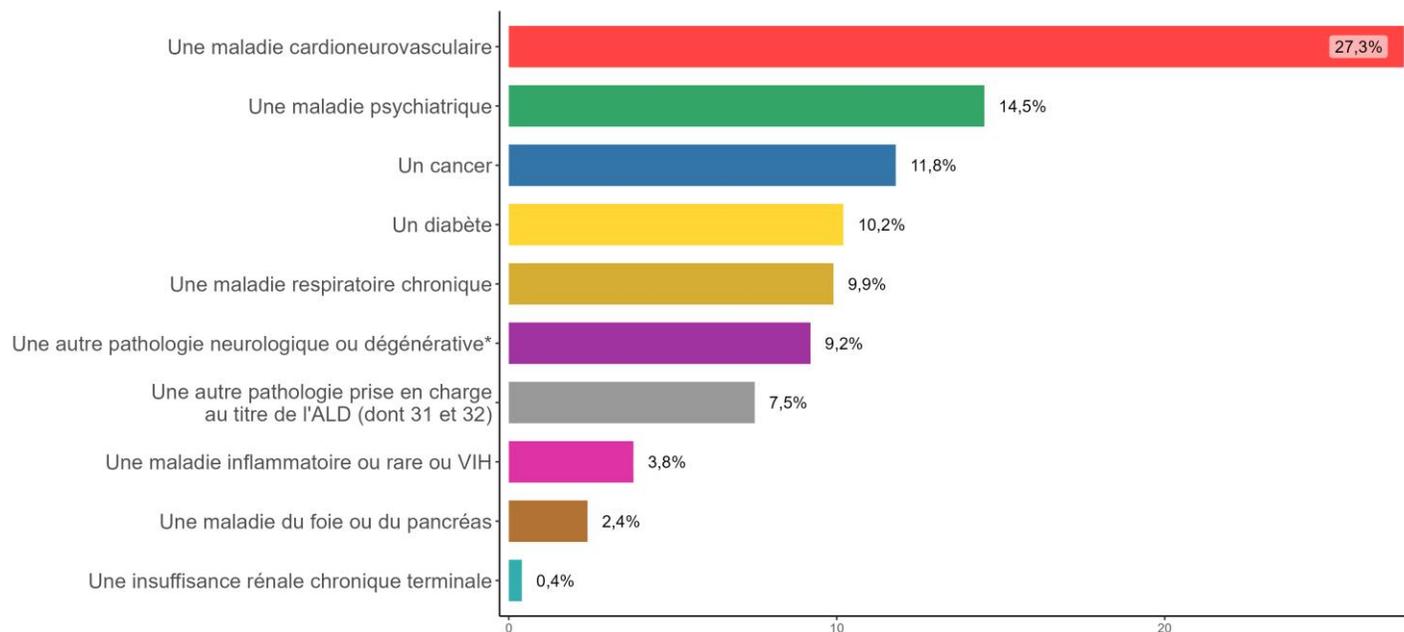


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

58 % des assurés pris en charge pour *Maladies neurologiques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 7,3 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 2,4 % Maladie de Parkinson.

## Indices comparatifs et coût

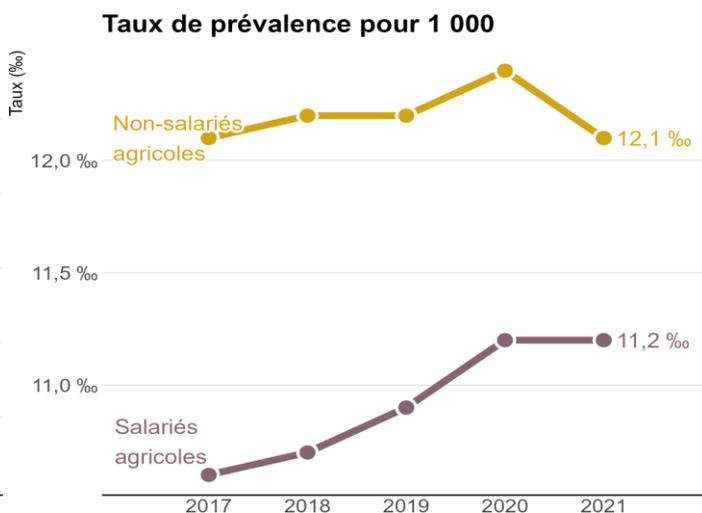
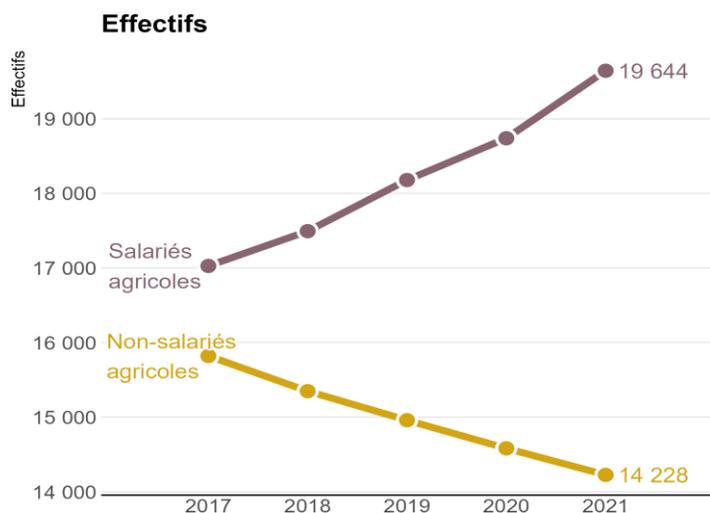
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	14 228	81,8	***	33 872	197 397 617€
Salariés	19 644	96,7	***		

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



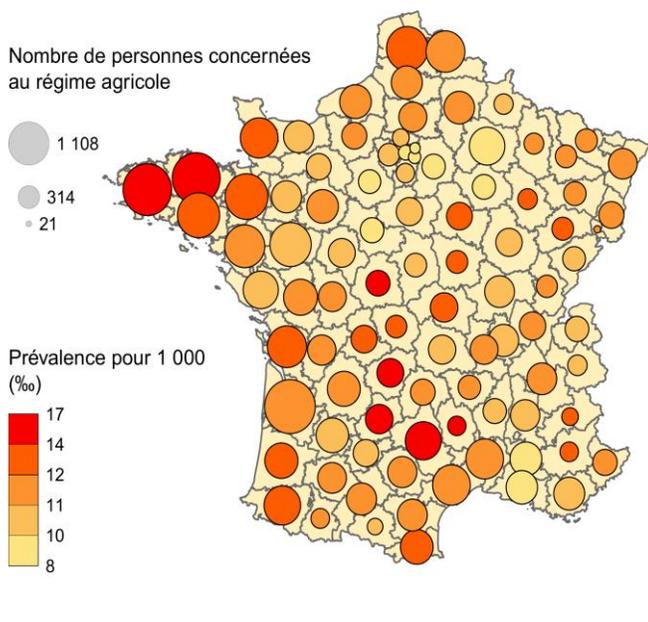
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



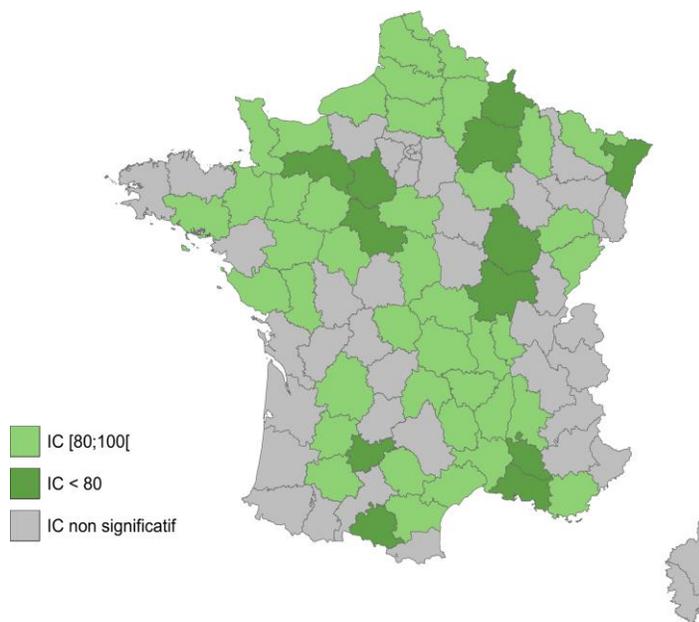
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies neurologiques (sup\_Neuro\_cat) :

*Regroupement des pathologies sclérose en plaque, paraplégie, myopathie ou myasthénie, épilepsie et autres affections neurologiques*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

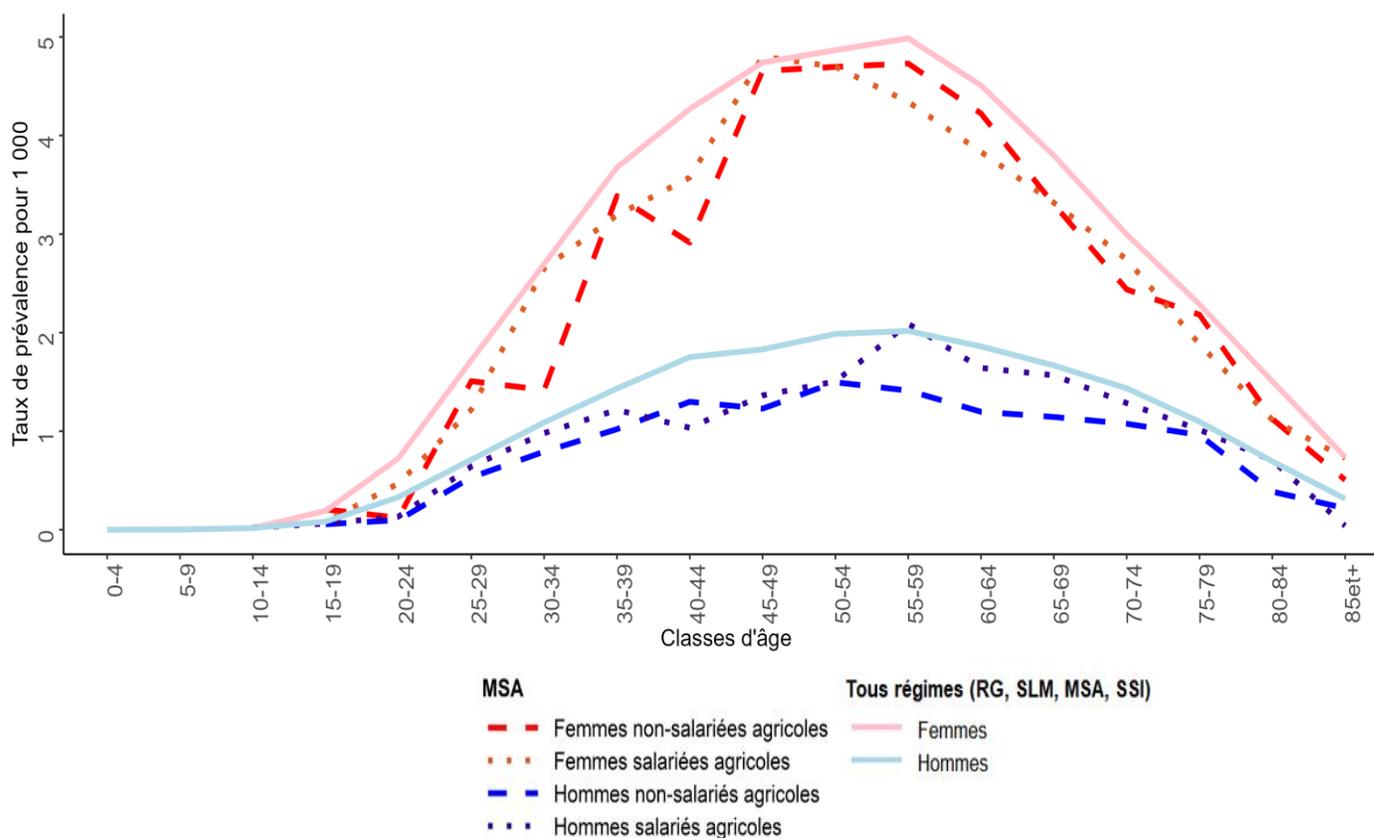


## Sclérose en plaque Au régime agricole en 2021

### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 213
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 1,9 %
- Taux de prévalence : 1,4 ‰
- Âge moyen : 56 ans – Âge médian : 56 ans
- Répartition hommes/femmes : 34 % / 66 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 337

### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

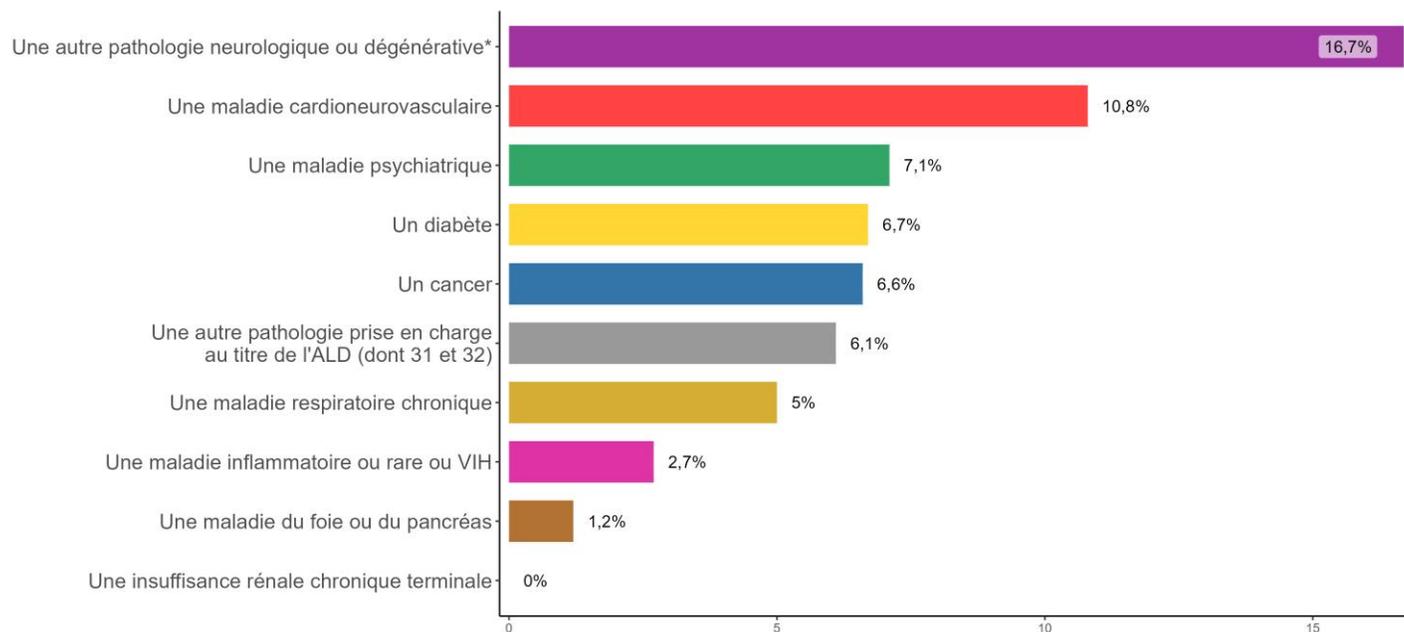


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

43,5 % des assurés pris en charge pour *Sclérose en plaque*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 11,2 % Paraplégie ; 2,9 % Autres affections neurologiques ; 1,4 % Epilepsie ; 1,2 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 0,9 % Maladie de Parkinson ; 0,3 % Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	1 490	79,3	***
Salariés	2 723	87,2	***

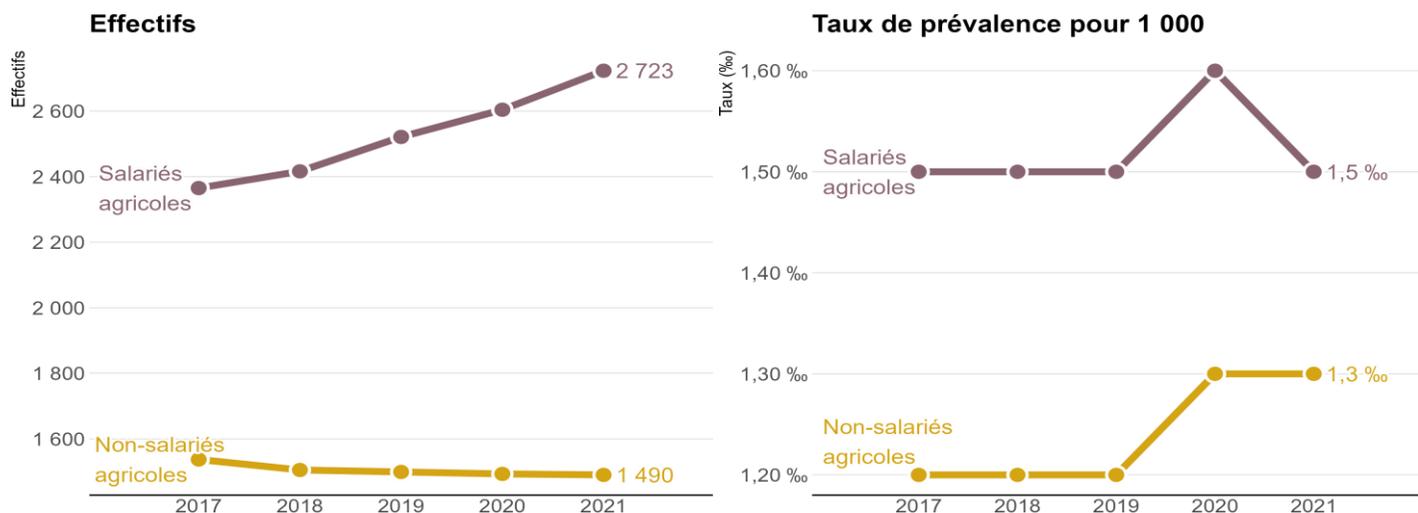
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
4 213	52 960 324€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



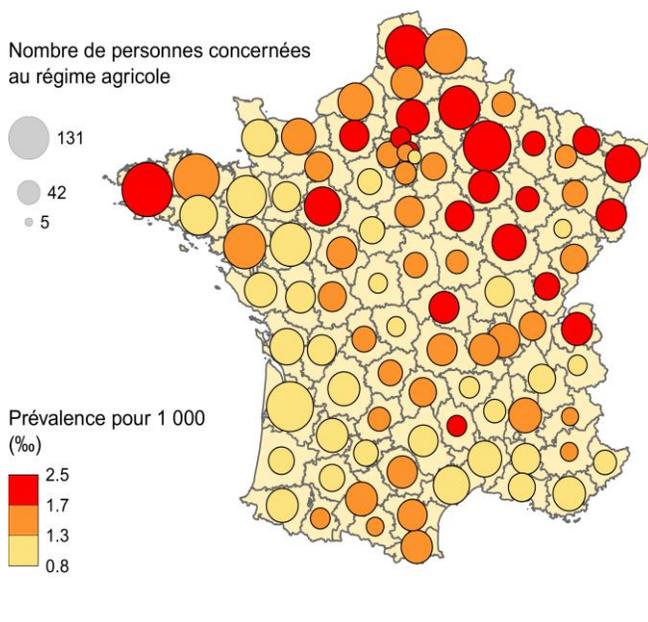
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



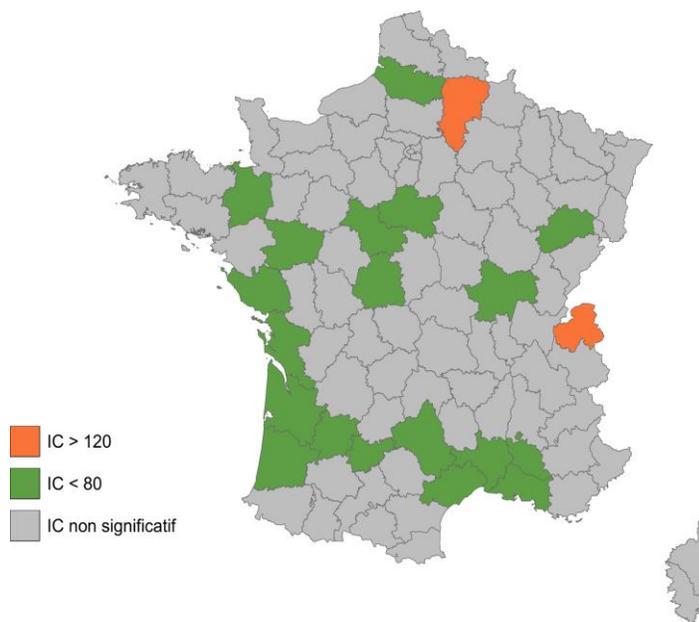
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Sclérose en plaque (top\_NSePlaq\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec code CIM-10 de sclérose en plaque, et/ou personnes hospitalisées pour sclérose en plaque au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



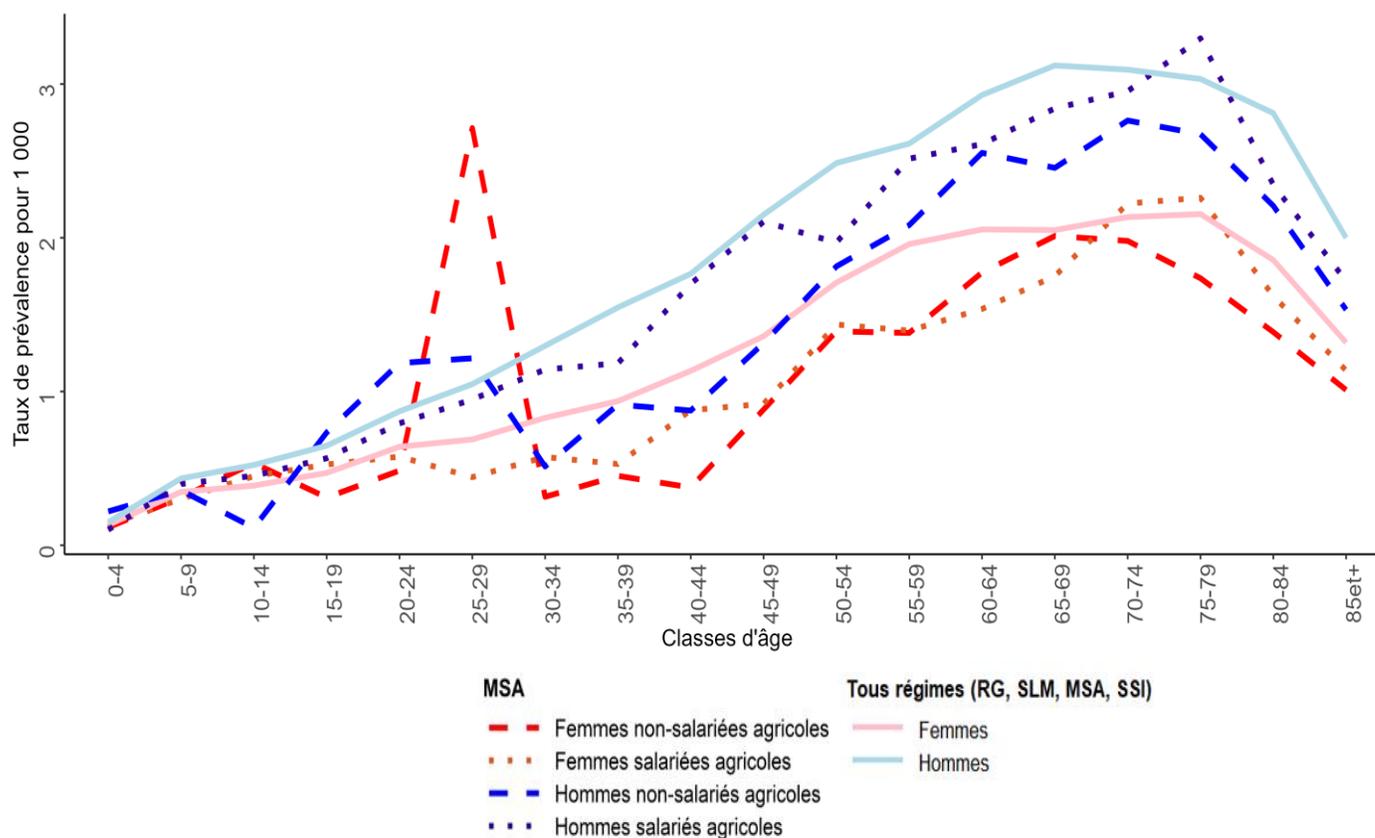
## Paraplégie

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 4 135
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 0,4 %
- Taux de prévalence : 1,4 ‰
- Âge moyen : 60,2 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 64,8 % / 35,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 691

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

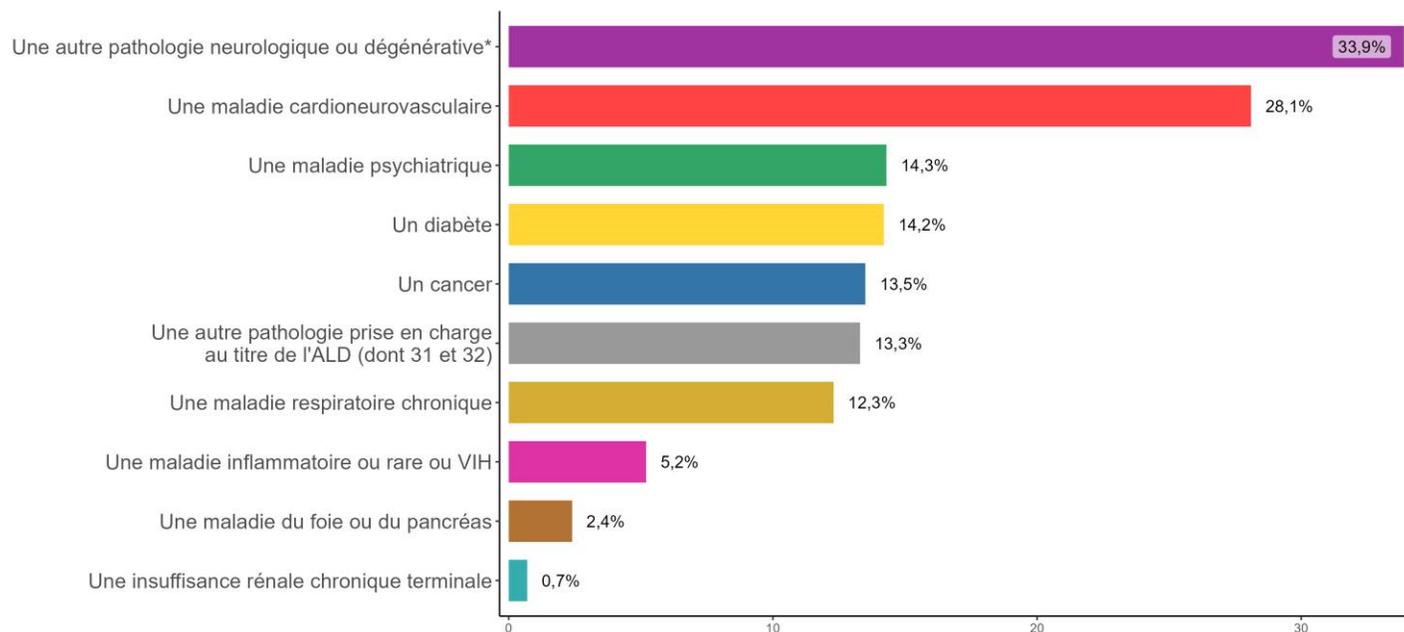


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

77,1 % des assurés pris en charge pour *Paraplégie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 13,2 % Autres affections neurologiques ; 11,4 % Sclérose en plaque ; 3,4 % Epilepsie ; 3,3 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 2,8 % Myopathie ou myasthénie ; 2,1 % Maladie de Parkinson.

## Indices comparatifs et coût

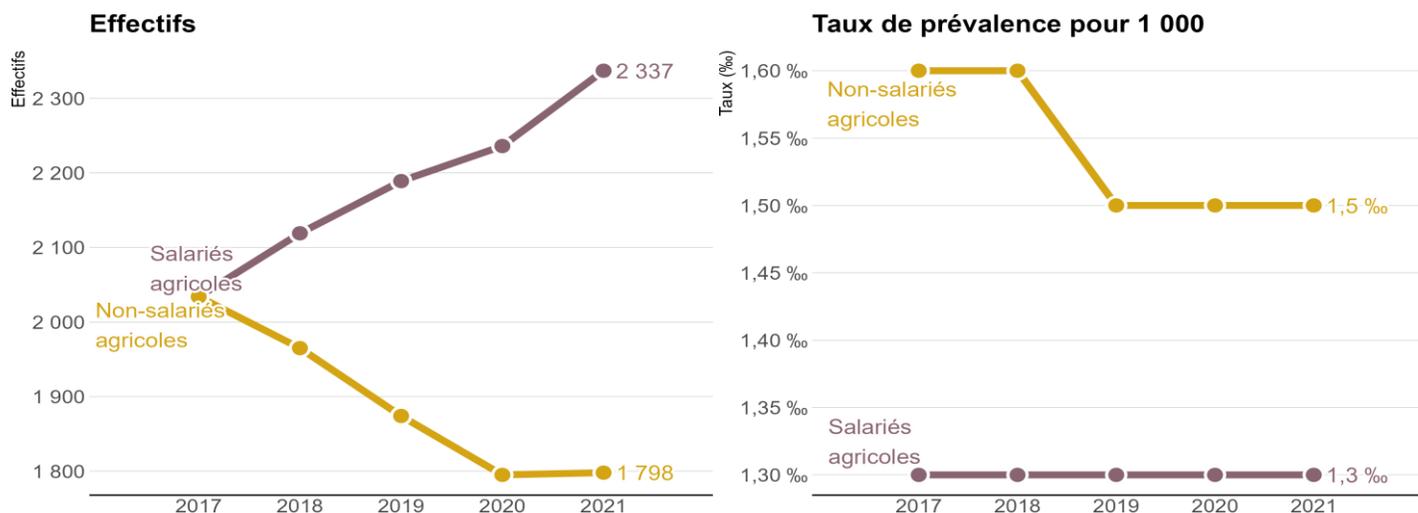
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	1 798	79,6	***	4 135	48 534 902€
Salariés	2 337	87,8	***		

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



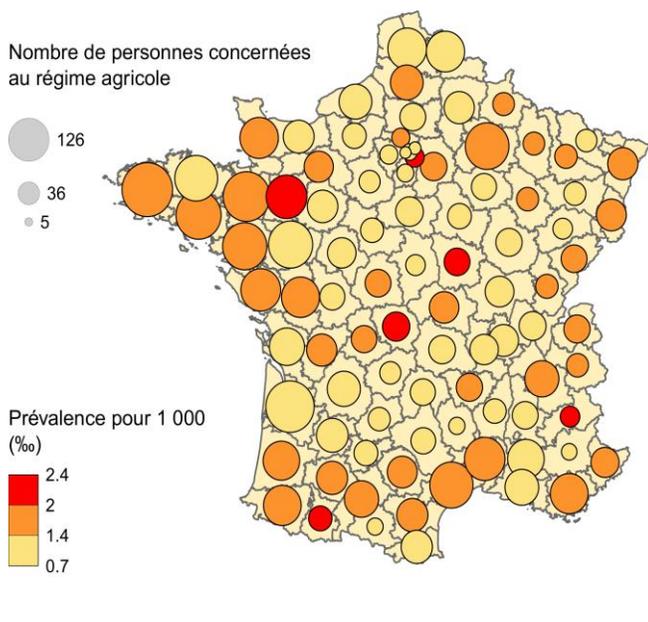
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



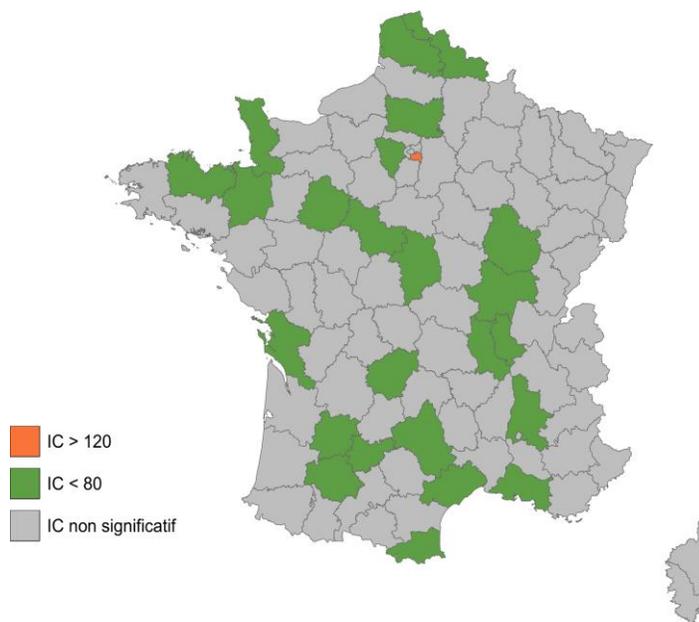
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Paraplégie (top\_NParapl\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec code CIM-10 de paraplégie, et/ou personnes hospitalisées pour paraplégie au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



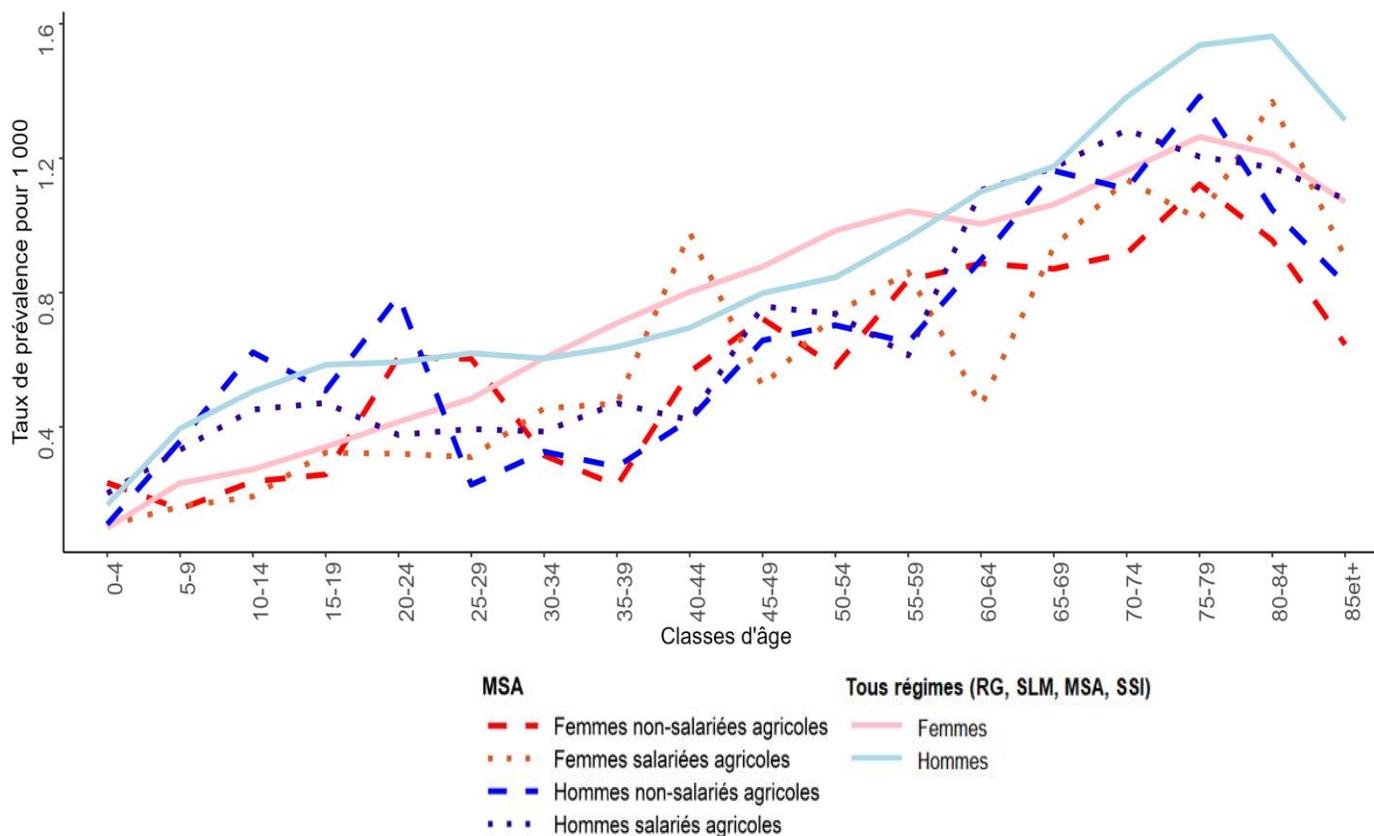
## Myopathie ou myasthénie

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 004
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 1,2 %
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 59,7 ans – Âge médian : 64 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,1 % / 42,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 254

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

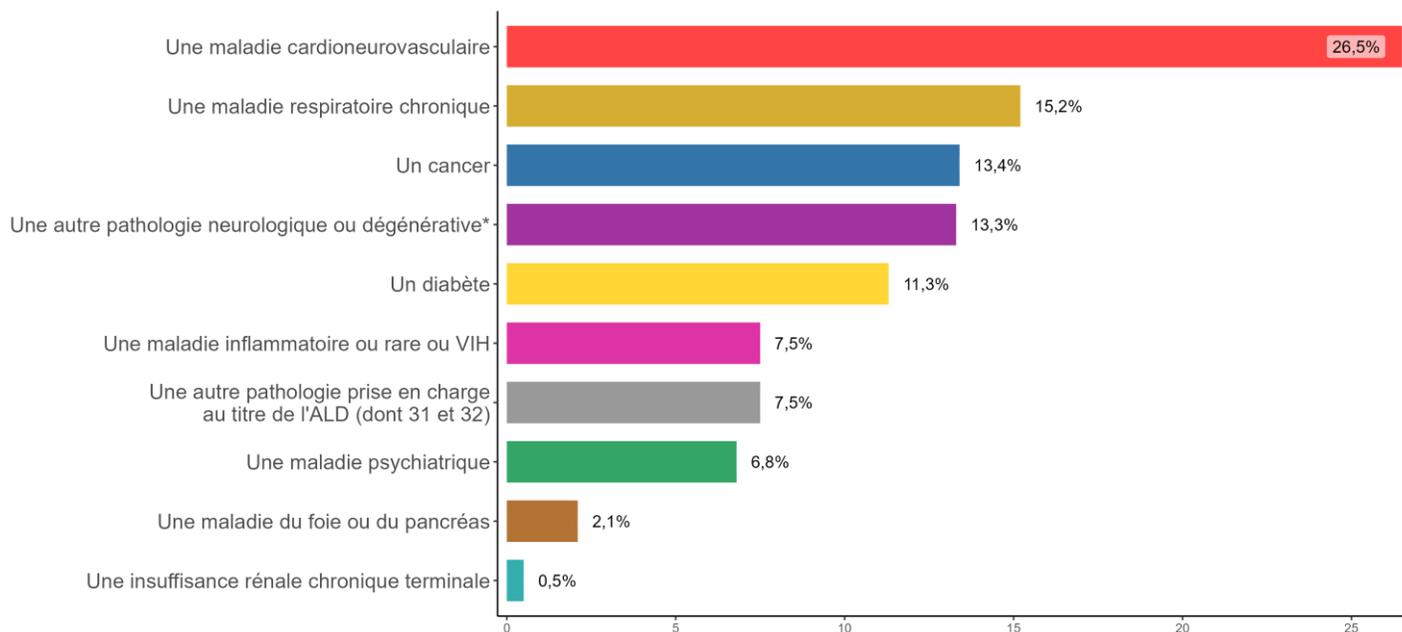


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

62 % des assurés pris en charge pour *Myopathie ou myasthénie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 5,8 % Paraplégie ; 3,6 % Autres affections neurologiques ; 2,2 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 1,1 % Epilepsie ; 1 % Maladie de Parkinson ; 0,7 % Sclérose en plaque.

## Indices comparatifs et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	897	75,5	***
Salariés	1 107	81,0	***

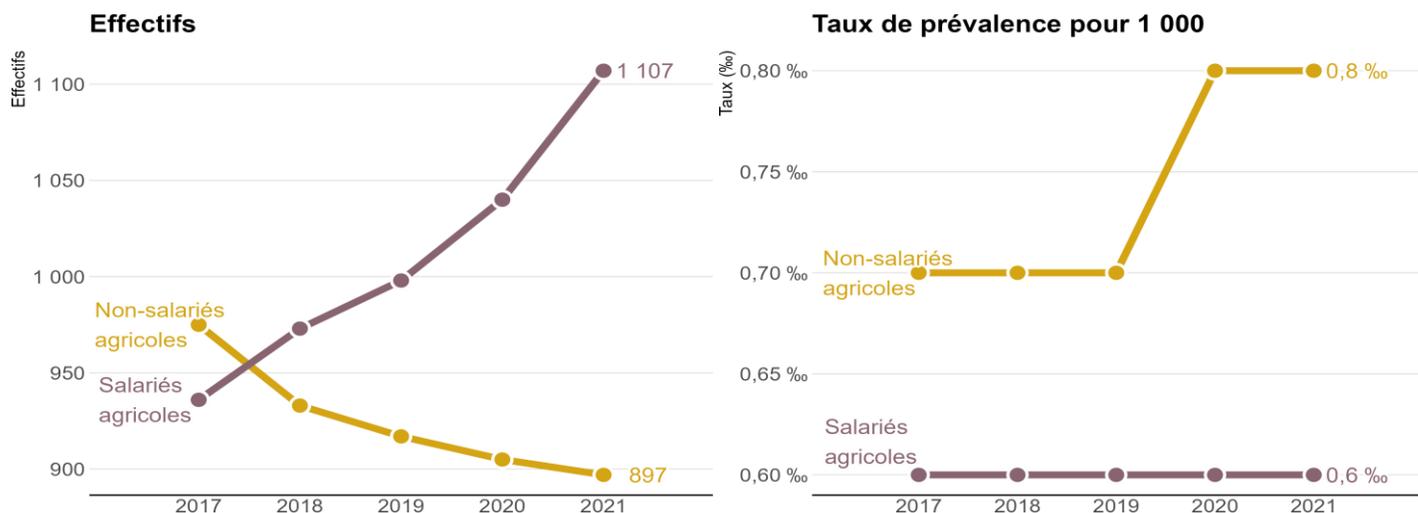
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
2 004	12 999 495€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



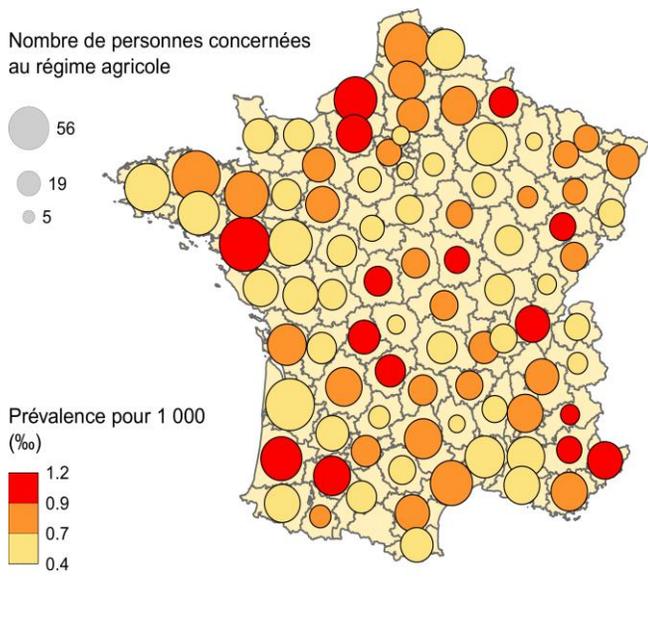
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



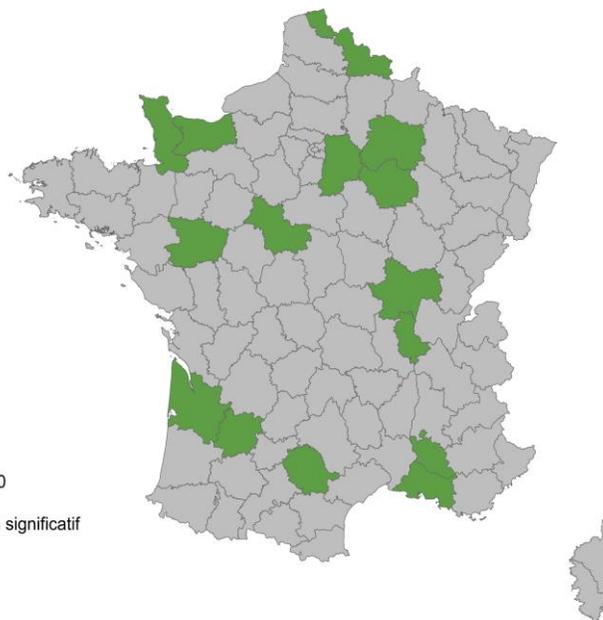
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Myopathie ou myasthénie (top\_NMyoMya\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'affections musculaires ou neuromusculaires, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



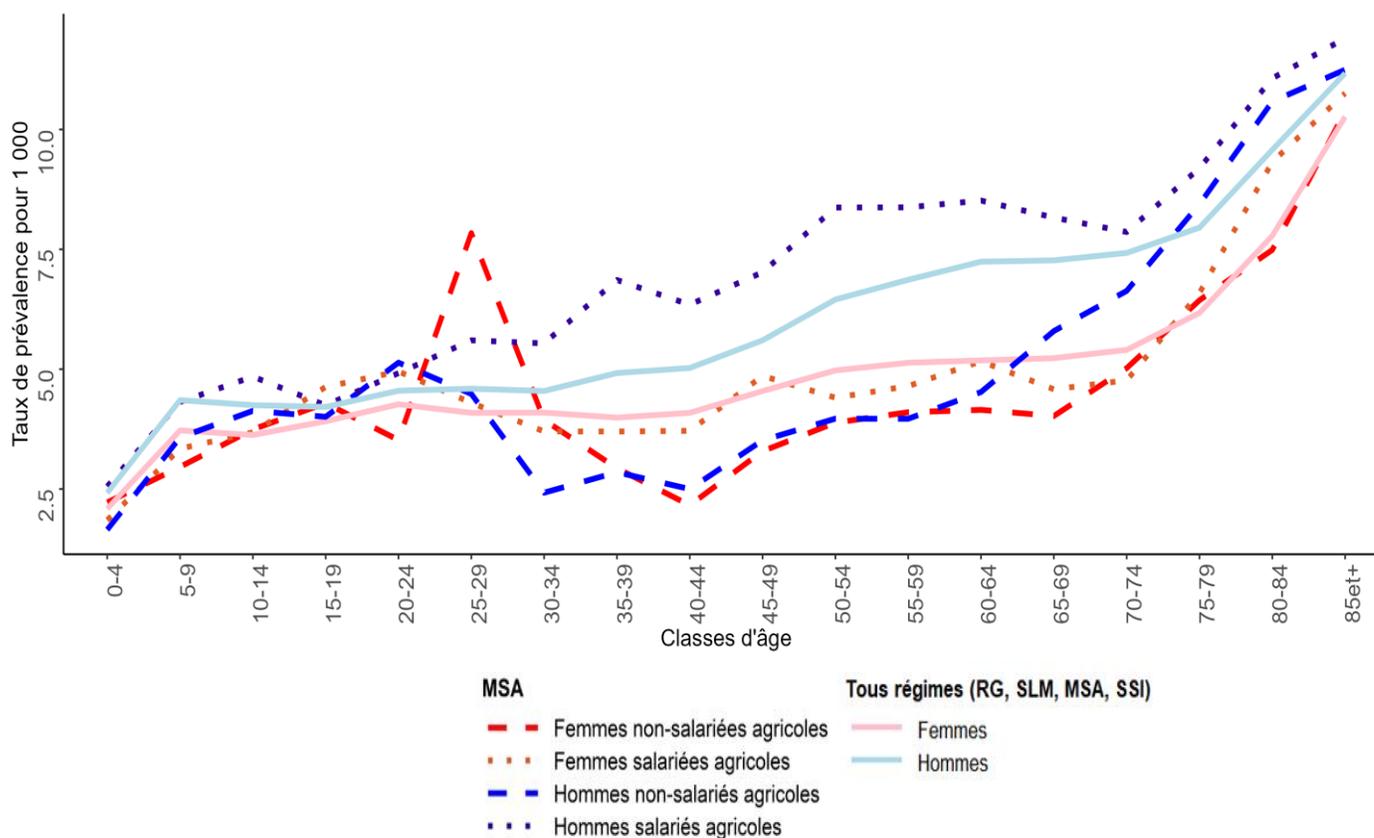
## Epilepsie

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 17 471
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 0,4 %
- Taux de prévalence : 6 ‰
- Âge moyen : 58,3 ans – Âge médian : 62 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,4 % / 41,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 3 104

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

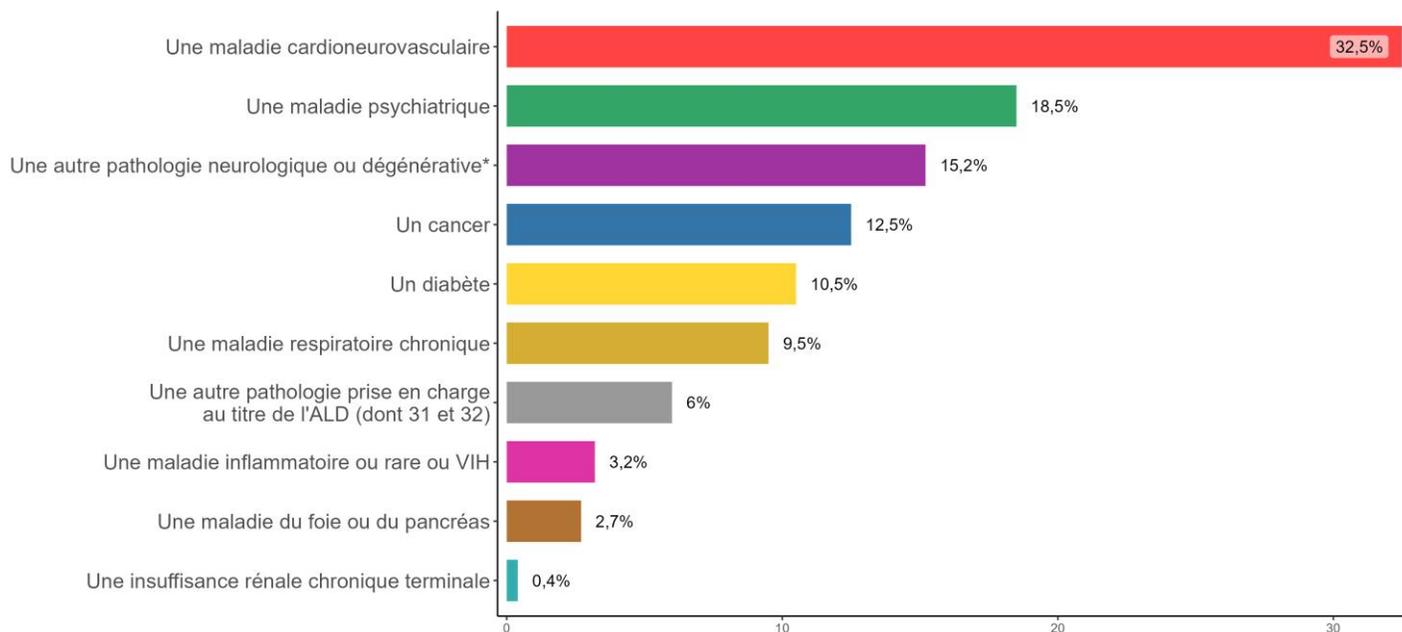


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

63,6 % des assurés pris en charge pour *Epilepsie*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 10,7 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 2,3 % Maladie de Parkinson ; 1,8 % Autres affections neurologiques ; 0,8 % Paraplégie ; 0,3 % Sclérose en plaque ; 0,1 % Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	7 295	89,0	***
Salariés	10 176	109,7	***

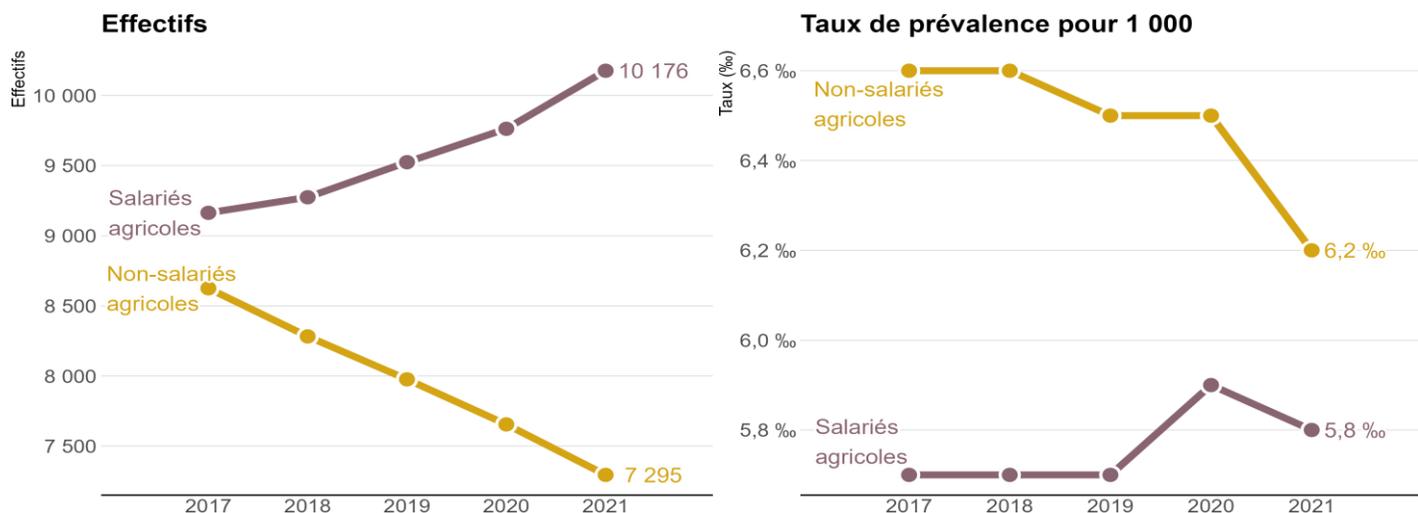
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
17 471	37 010 060€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



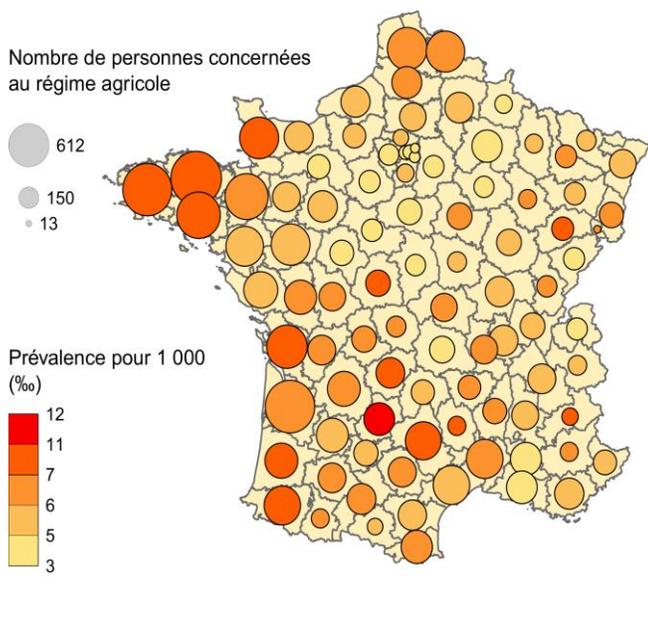
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



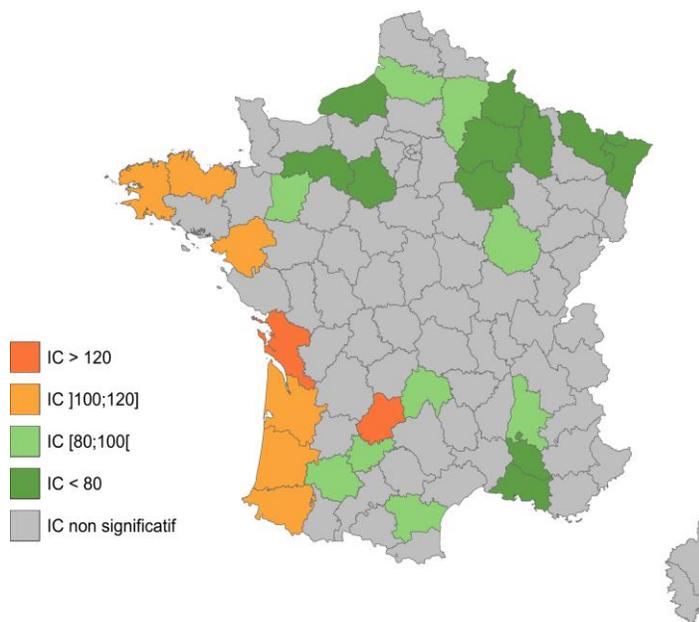
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Epilepsie (top\_NEpilep\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 d'épilepsie ou d'état de mal épileptique, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR))*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



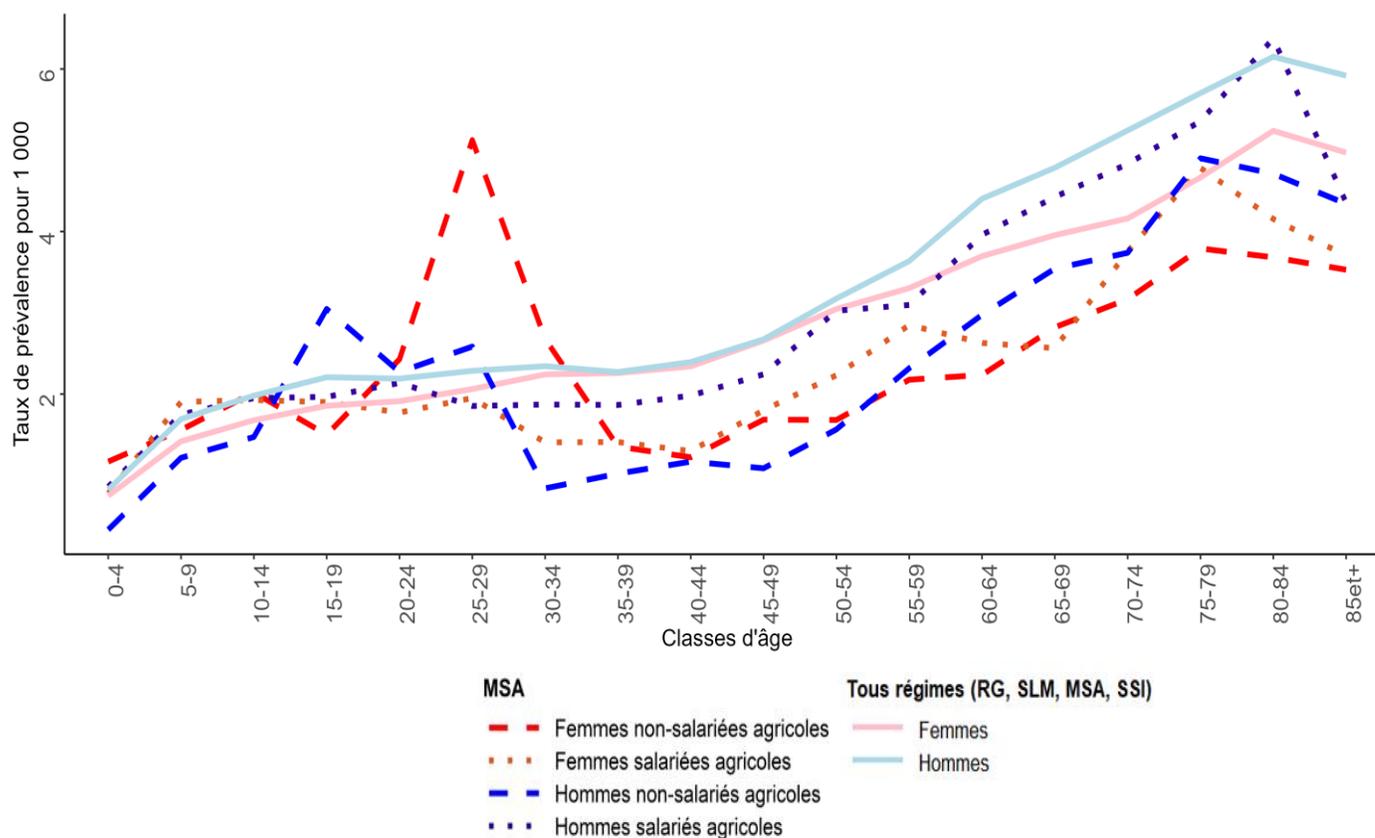
## Autres affections neurologiques

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 7 870
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 3 %
- Taux de prévalence : 2,7 ‰
- Âge moyen : 59 ans – Âge médian : 65 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,2 % / 42,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 1 016

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

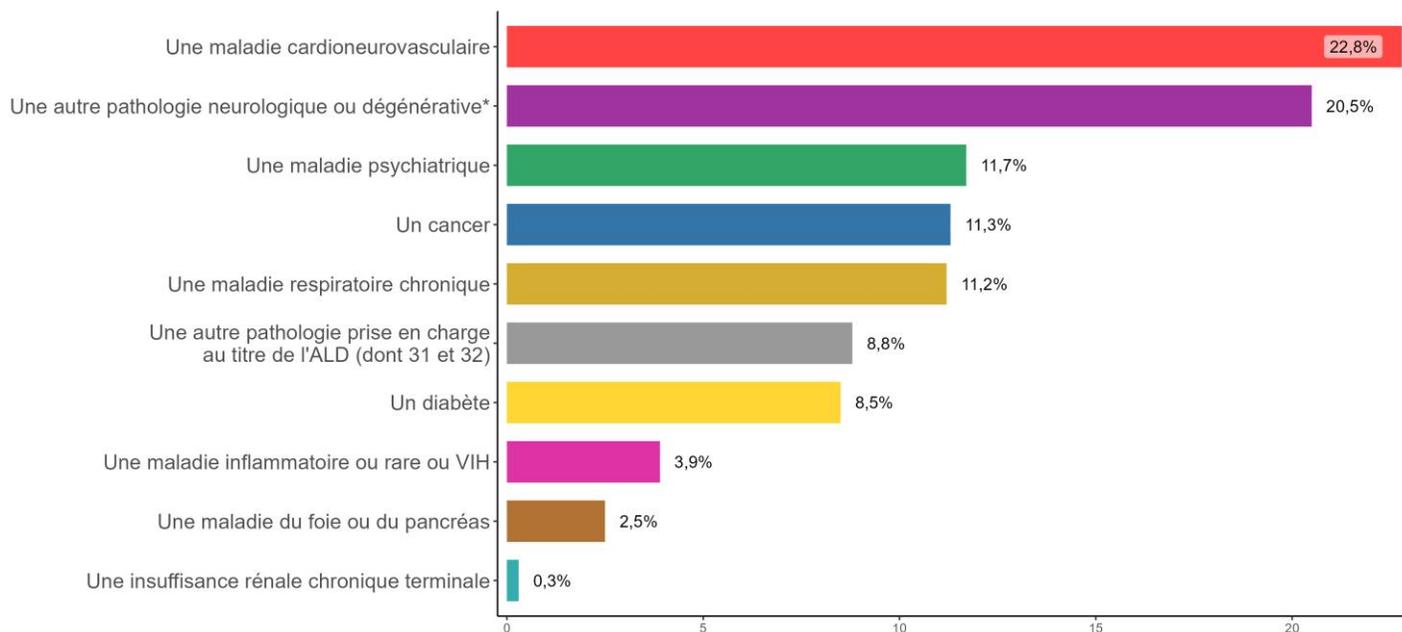


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

61,7 % des assurés pris en charge pour *Autres affections neurologiques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 7 % Paraplégie ; 5,3 % Démences (dont maladie d'Alzheimer) ; 4 % Epilepsie ; 3,5 % Maladie de Parkinson ; 1,6 % Sclérose en plaque ; 0,9 % Myopathie ou myasthénie.

## Indices comparatifs et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	3 416	71,9	***
Salariés	4 454	85,8	***

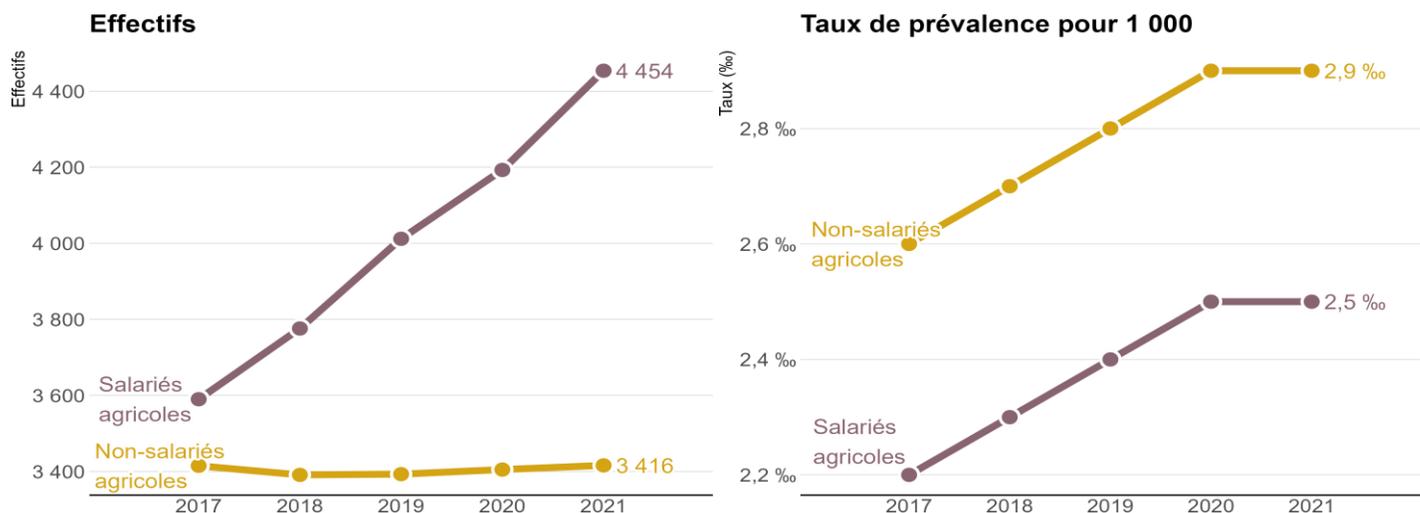
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
7 870	45 892 836€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



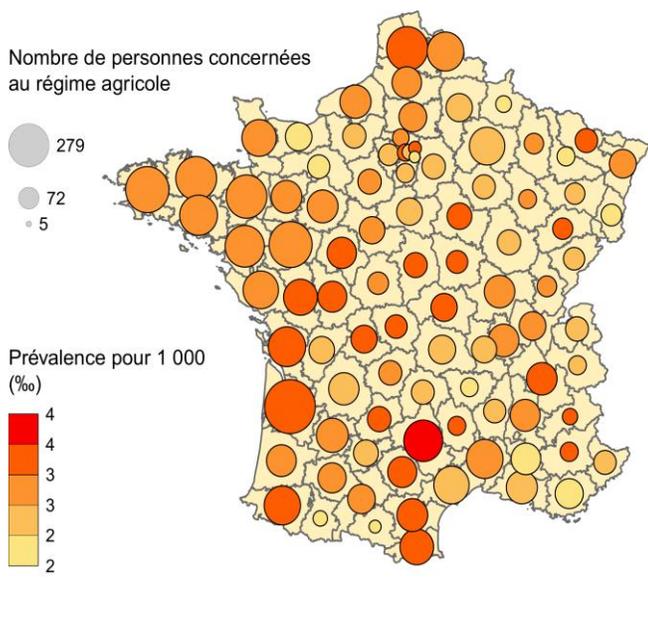
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



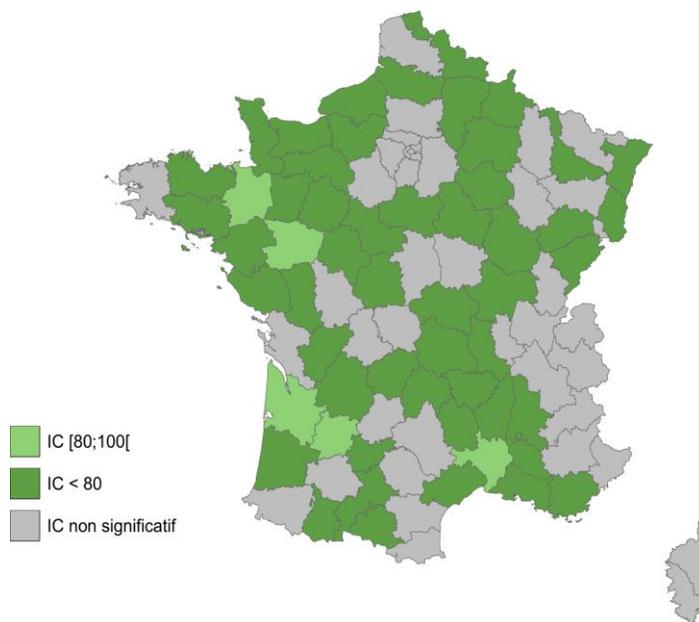
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres affections neurologiques (top\_NAutres\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) n°9 (Forme grave des affections neurologiques et musculaires, épilepsie grave), n°20 (Paraplégie, mais avec codes CIM-10 autres) et n°25 (Sclérose en plaques, mais avec codes CIM-10 autres) (à l'exclusion de la démence, maladie de Parkinson, sclérose en plaque, paraplégie, myopathie, myasthénie, épilepsie), ainsi que les personnes avec ALD pour séquelles de poliomyélite ou pour certaines malformations congénitales du système nerveux, au cours de l'année n*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.